

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 2 mai 2016**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance et invocation

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2016

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de question des citoyens

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des élues

10.05 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2016

10.06 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Correspondance / Dépôt de documents

10.07 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Hommage au Capitaine Marcel H. Bélanger

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1165078014

Octroyer à la firme « 9114-5839 Québec Inc. / Bordure et Trottoir RSF Inc. » un contrat pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 121 350,36 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP01/02-16 (neuf (9) soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement et du PTI

20.02 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1165078019

Octroyer un contrat à la firme « Consultants AECOM Inc. » au montant de 65 915,17 \$ (taxes incluses) pour des services professionnels en caractérisation, conception, préparation de plans et devis et en surveillance de chantier pour des travaux de réfection de chemins, de sentiers et de murets dans plusieurs parcs de l'arrondissement suite à l'appel d'offres public SP03/03-16 (Deux (2) soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du PTI

20.03 Entente

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504019

Approuver la convention à intervenir entre l'arrondissement d'Outremont et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ - 2016) – Autoriser une dépense de 6 600 \$ à même le budget de fonctionnement

20.04 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504018

Accorder une contribution financière d'un montant de 500 \$ aux « Amis de la place Marcelle-Ferron » pour la réalisation du projet « Les Glaces » présenté dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement – Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.05 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1165078013

Octroyer un contrat à la firme « Beaugard Fosses septiques » dans le cadre de l'appel d'offres public 16-15029 ayant pour objet des services de nettoyage de puisard, de drains de puisard, de paniers récupérateurs et chambres de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus dans diverses rues et ruelles de l'arrondissement, le tout pour une période de deux (2) ans, soit 2016 et 2017 - Autoriser une dépense à cette fin de 50 914,36 \$ (taxes incluses) (sept (7) soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.06 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics - 1165078021

Accorder un contrat de trois (3) ans fermes (2016, 2017 et 2018) ayant pour objet la plantation d'arbres à la firme « Les Terrassements Multi-Paysages Inc. » pour un montant de 68 764,94 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres sur invitation no.16-15240 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1162861004

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 31 mars 2016

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1162861005

Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 mars 2016

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1163489015

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2016

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1165078015

Autoriser une dépense totale d'un montant de 11 000 \$ (incluant les taxes, à même le surplus budgétaire) pour les objets suivants: un montant ne dépassant pas 1 859,49 \$ (incluant les taxes), pour l'achat de végétaux dans le cadre du réaménagement du terre-plein central entre les avenues Davaar, Rockland et du Manoir ainsi qu'un montant total ne dépassant pas 9 140,51 \$ (incluant les taxes) pour la réalisation des travaux de réaménagement dudit terre-plein, dans le cadre du contrat accordé à la firme « Gestion Unisol Inc. » par la résolution numéro CA16 16 0010, majorant ainsi la valeur totale du contrat de 79 000 \$ à 88 140,51 \$ (incluant les taxes) - Dépenses provenant du surplus budgétaire

30.05 Surplus

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1162861006

Affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2015 d'un montant de 823 800\$

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption de projet

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1154328012

Avis de motion et adoption d'un projet - Règlement modifiant le Règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la Ville d'Outremont (1168), le Règlement concernant les permis et certificats (1176), le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) (et d'apporter d'autres modifications réglementaires connexes)

40.02 Règlement - Adoption d'un premier projet

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1164328003

Adopter un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 1177 relativement à la modification des usages du groupe communautaire de catégorie IV (usages reliés au culte) dans les zones C-1 et C-2

40.03 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504017

Édicter une ordonnance de fermeture de rues pour la tenue de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 3 juin 2016, de 8 h 00 à 13 h 00, sur diverses rues de l'arrondissement

40.04 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504022

Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de la fête de fin d'année du Centre de la petite enfance (CPE) Frisson de Colline qui se tiendra le vendredi 10 juin 2016 de 16 h à 20 h 30

40.05 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504016

Édicter une ordonnance de fermeture de rues autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil » qui aura lieu le samedi 4 juin 2016, de 8 h à 17 h, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes : l'avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard de même que l'avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman

40.06 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504024

Édicter les ordonnances de fermeture de rues nécessaires à la tenue des Fêtes des voisins 2016 selon le site et l'horaire prévu à la liste figurant au sommaire décisionnel

47 – Urbanisme

47.01 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1164701008

Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'immeuble situé au 1560, avenue Bernard - Modification de l'apparence extérieure sur l'ensemble des façades du bâtiment

47.02 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1164701007

Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation de PIIA, en vertu du règlement 1189, portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux: 275, avenue Querbes; 1280, avenue Bernard; 870, avenue Antonine-Maillet; 1246, avenue Van Horne

47.03 Occupation permanente du domaine public

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1164328006

Rendre une décision par résolution concernant une occupation permanente du domaine public relativement à la construction d'un muret de soutènement et l'empiètement des escaliers pour le bâtiment sis au 31, avenue Beloeil identifié par le numéro de lot 1 349 898 du cadastre du Québec

47.04 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1150029015

Addenda - Modification d'un PIIA pour l'immeuble situé sur le lot 5 703 445 du Site Outremont - Demande d'autorisation de construire le pont piéton prévu dans la construction du bâtiment du Complexe des Sciences de l'Université de Montréal sans introduire d'ouvertures dans les parois des garde-corps

47.05 Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisé

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1164701010

Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisé aux 963-965, avenue Hartland

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1163711008

Entériner la nomination d'un contremaître bâtiments, signalisation, éclairage au sein de la direction des travaux publics de l'arrondissement Outremont

50.02 Nomination

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1163711009

Entériner la nomination d'un régisseur au sein de la direction de la culture, des sports, loisirs et du développement social de l'arrondissement

50.03 Structure de service / Emploi / Poste

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1163711013

Entériner une affectation temporaire au poste de chef de division urbanisme, permis et inspection (#53543) et désigner le titulaire pour émettre les permis et certificats

50.04 Nomination

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1163711011

Prolonger la nomination temporaire de M. Michel Allen, directeur de l'arrondissement d'Outremont par *intérim* et ce, jusqu'au 4 juillet 2016

50.05 Nomination

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1163711012

Autoriser le déplacement temporaire du candidat désigné au poste de directeur de la direction des travaux publics de l'arrondissement d'Outremont et prendre acte de la fin de l'engagement contractuel en cours de M. Hakim

60 – Information

60.01 Information

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504015

Informar le conseil d'arrondissement de la tenue des événements suivants sur son territoire : le « Défi scolaire » du 16 au 19 mai 2016 sur le terrain de soccer du parc Beaubien, l'exposition « Au parc les artistes » les 27, 28 et 29 mai 2016 au pavillon du parc St-Viateur ainsi que l'événement « Les Glaces » à la place Marcelle-Ferron et sur l'avenue Bernard, entre les avenues Wiseman et Querbes, le 28 mai 2016

60.02 Information

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504023

Informar le conseil d'arrondissement de la tenue des événements marquant les célébrations du 80e anniversaire de l'école Saint-Germain qui se tiendront les 26 et 27 mai 2016 sur le terrain de l'école

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1166695004

Dépôt du certificat suite au registre tenu le 13 avril 2016 - « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réfection des escaliers extérieurs et l'aménagement paysager aux 530 et 544, avenue Davaar, à Outremont » (AO-314)

70 – Autres sujets

70.01 Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Affaires nouvelles

70.02 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 39

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1165078014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme « 9114-5839 Québec Inc. / Bordure et Trottoir RSF Inc. » un contrat pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 121 350,36 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP01/02-16 (neuf (9) soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement et du PTI

Il est recommandé:

D'OCTROYER à la firme 9114-5839 Québec Inc. / Bordure et Trottoir RSF Inc. un contrat pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 121 350.36 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP01/02-16 (9 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement et du PTI;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-04-18 12:41

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1165078014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme « 9114-5839 Québec Inc. / Bordure et Trottoir RSF Inc. » un contrat pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 121 350,36 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP01/02-16 (neuf (9) soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement et du PTI

CONTENU

CONTEXTE

Afin de pourvoir aux travaux urgents de reconstruction de trottoirs et bordures de béton, la direction du Service des travaux publics procédait, le 25 février 2016, au lancement de l'appel d'offres public TP01/02-16.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 mars 2016 à 14 h à la salle des délibérations du conseil d'arrondissement. Neuf (9) soumissionnaires ont déposé une offre à l'arrondissement. La firme retenue est 9114-5839 Québec Inc. / Bordure et Trottoir RSF Inc., plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 160114 - 7 avril 2015 - Octroyer à la firme " Les Entreprises J. Piccioni inc. " un contrat pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement pour un montant de 93 878,01 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP03/02-15 (12 soumissionnaires conformes)- Dépense provenant du budget de fonctionnement et du PTI

DESCRIPTION

Les travaux consistent à reconstruire des trottoirs et bordures de béton et à refaire des aménagements endommagés. Ils incluent, entre autres, la réfection des gazons, du cours d'eau pavé et d'une partie des trottoirs et des entrées de garage. Ces travaux comprennent la fourniture de la main-d'oeuvre, des matériaux, de la machinerie, de l'outillage, de l'équipement incluant tous les frais d'opération pour la reconstruction de trottoirs et de bordures de béton, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement d'Outremont conformément aux documents d'appel d'offres TP01/02-16.

JUSTIFICATION

Afin de procéder à la reconstruction de trottoirs sur diverses rue de l'arrondissement, le directeur des Travaux publics a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres SEAO le 25 février 2016. Neuf (9) entrepreneurs ont

présenté une offre à l'arrondissement. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 mars 2016 à 14 h. Les bordereaux de prix ont été joints au présent sommaire.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
9114-5839 Québec inc. / Bordures et Trottoirs RSF Inc.	110 318.51 \$	11 031.85 \$	121 350.36 \$
Uniroc Construction inc.	116 602.13 \$	11 660.21 \$	128 262.34 \$
Construction Larotek inc.	124 236.24 \$	12 423.62 \$	136 659.86 \$
Cojalac Inc.	129 392.86 \$	12 939.29 \$	142 332.15 \$
Les entreprises de construction Ventec inc.	132 347.72 \$	13 234.77 \$	145 582.49 \$
Socomec industriel inc.	154 388.43 \$	15 438.84 \$	169 827.27 \$
Excavation A.M. Ltée	154 911.56 \$	15 491.16 \$	170 402.72 \$
Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-sud)	155 293.28 \$	15 529.33 \$	170 822.61 \$
Environnement Routier NRJ inc.	213 179.75 \$	21 317.97 \$	234 497.72 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	138 033.24 \$	13 803.32 \$	151 836.56 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)			-30 486.20 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>)			-20.1 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)			6 911.98 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100</i>)			5.7 %

Étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres public, nous recommandons l'octroi du contrat à la firme 9114-5839 Québec Inc. / Bordure et Trottoir RSF Inc. pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rue de l'arrondissement, pour un montant de 121 350.36\$ toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera répartie entre le budget de fonctionnement de la voirie et le PTI:
 66% de la dépense sera imputée au PTI, soit 80 350.36 \$
 34 % de la dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la voirie, soit 41 000.00 \$

Budget de fonctionnement: 302 711 03103 55402 000000

Voir le certificat du trésorier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintenir la sécurité des usagers de la route et des piétons.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat des travaux : 2 mai 2016
Période de travaux :
1ère phase : 2 mai au 17 juin 2016
2e phase : 5 septembre au 14 octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes. Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

L'adjudicateur a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers en date du 12 février 2015 et en vigueur jusqu'au 11 février 2018, voir pièce jointe.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain FISET
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

Le : 2016-04-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1165078019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme « Consultants AECOM Inc. » au montant de 65 915,17 \$ (taxes incluses) pour des services professionnels en caractérisation, conception, préparation de plans et devis et en surveillance de chantier pour des travaux de réfection de chemins, de sentiers et de murets dans plusieurs parcs de l'arrondissement suite à l'appel d'offres public SP03/03-16 (Deux (2) soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du PTI

Il est recommandé :

- D'OCTROYER un contrat à la firme Consultants AECOM inc. au montant de 65 915,17 \$ (incluant les taxes) pour des services professionnels en caractérisation, conception, préparation de plans et devis et en surveillance de chantier pour des travaux de réfection de chemins, de sentiers et de murets dans plusieurs parcs de l'arrondissement suite à l'appel d'offres public SP03/03-15;
- D'IMPUTER la dépense tel qu'indiqué à l'intervention financière.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-04-27 18:49

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1165078019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme « Consultants AECOM Inc. » au montant de 65 915,17 \$ (taxes incluses) pour des services professionnels en caractérisation, conception, préparation de plans et devis et en surveillance de chantier pour des travaux de réfection de chemins, de sentiers et de murets dans plusieurs parcs de l'arrondissement suite à l'appel d'offres public SP03/03-16 (Deux (2) soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du PTI

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis le début du siècle, les préoccupations paysagères font partie des projets urbains de l'arrondissement d'Outremont. Grâce à cette attention particulière, l'arrondissement est maintenant réputé pour la qualité de ses parcs à la végétation mature et abondante et pour ses plans d'eau dégagant une ambiance paisible. Très appréciés par ses résidents, leurs fréquentations demeurent une expérience agréable. Les parcs et espaces publics de l'arrondissement sont essentiellement axés sur la détente et sur les activités récréatives.

Néanmoins, dans certains parcs, des infrastructures comme les chemins et les sentiers ainsi que certains murets commencent à être vieillissants et nécessitent des travaux de réfection. Avant que ces travaux ne soient possibles, il est indispensable qu'une caractérisation menant à un diagnostic sur l'état des chemins, sentiers et murets existant soit établie et qu'une priorisation des interventions soit ensuite proposée par le consultant retenu.

La Direction des travaux publics de l'arrondissement d'Outremont a procédé à un appel d'offres public, SP03/03-16 du 23 mars au 14 avril 2016, afin de trouver un consultant pour réaliser ce mandat. Le présent sommaire a pour but d'octroyer le contrat à la firme Consultants AECOM inc. pour un total de 65 915,17 \$ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Les six (6) parcs inclus dans l'étude de caractérisation préliminaire à la réfection des chemins, sentiers et murets sont les parcs : Beaubien, Joyce, Outremont, F.X.-Garneau, Saint-Viateur et Pratt.

Un montant de approximatif de 400 000 \$ est disponible au PTI 2016 pour les travaux de réfection des chemins, sentiers et murets des parcs de l'arrondissement. Le choix des parcs ciblés s'est fait selon les besoins et les priorités d'intervention après consultation avec les différents responsables des services impliqués.

Plusieurs enjeux sont à considérer pour ce mandat :

- La santé publique

Certains sentiers et certains murets sont désuets voir peu sécuritaires et nécessitent une réfection à court ou moyen terme. Dans le cas du parc F.X.-Garneau, l'expertise devra être plus poussée puisque la problématique vient des murets de soutènements situés à l'extérieur des terrains de tennis et entre les cours. Ces travaux, bien que limités dans leurs étendues, constituent une occasion de réfléchir à une offre bonifiée, en regard des besoins des usagers en matière de circulation. Pour des raisons pratiques, esthétiques, de confort, et de sécurité, une réflexion sur la réalisation de sentiers d'asphalte versus ceux en béton ou poussière de pierre est ainsi nécessaire.

- L'accessibilité universelle

Le projet de réfection des sentiers doit répondre aux clientèles de toutes les tranches d'âges, avec ou sans limitations. Ce projet d'amélioration des parcs vient s'inscrire dans les objectifs du *Plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle* de la Ville de Montréal. En ce sens, il est souhaité de proposer des circulations qui prennent en compte les quatre limitations : visuelle, auditive, intellectuelle et motrice.

JUSTIFICATION

Sept (7) firmes ont pris le devis descriptif et deux (2) ont déposé des soumissions, soit 28.6%. Les deux (2) soumissions ont atteint 70% et ont été jugées conformes par le comité de sélection.

Le contrat à octroyer vise des services professionnels à la suite d'un système d'évaluation à deux enveloppes.

Le comité de sélection recommande de retenir les services de : Consultants AECOM inc. Le tableau ci-dessous présente les deux (2) soumissionnaires ainsi que leur note finale.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Beaupré & Associés Experts Conseil INC.	77,5%	13,63	89 105,63\$	4 455,28\$	93 560,91\$
Consultants AECOM INC.	73,5%	18,74	62 776,35\$	3 138,82\$	65 915,17\$
Dernière estimation réalisée à l'interne			58 637,25\$	2 931,86\$	61 569,11\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					4 346,06\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					7,06%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					31 991,8\$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					51,96%

Analyse de l'écart de 7.06% entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation :

L'estimation réalisée à l'interne est basé sur un estimation de classe D du coût des travaux projetés. L'écart de 4 346,06\$ est très acceptable.

Consultants AECOM INC. affirme dans sa soumission avoir lu attentivement les documents de l'appel d'offres et en comprendre la nature des services professionnels recherchés. La méthodologie proposée répond aux exigences du devis de l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée au budget du PTI 2016-17-18 tel qu'indiquée à l'intervention financière pour la somme de 65 915,17 \$ (taxes incluses)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une attention particulière aux enjeux de développement durable doit être portée à l'ensemble des travaux projetés. La nature des matériaux et leur provenance, le drainage et la gestion des eaux de pluie, la superficie minimale des aires minéralisées, la gestion des matériaux de construction et toute autre considération permettant de réduire les impacts environnementaux doivent être pris en considération dans le processus de conception.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts d'un report risquent d'enlever aux utilisateurs des parcs la possibilité de profiter pleinement des parcs et espaces verts qui leur sont offerts. Tout retard dans la prise de décision pourrait avoir des conséquences sur l'offre de service offert aux citoyens de l'arrondissement Outremont.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA : 02 mai 2016

Début du mandat : mai 2016

Appel d'offres pour la réalisation des travaux : Août 2016

Fin du mandat, suite à la réalisation des travaux : automne 2016 - printemps 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

En vertu du décret 795-2014, l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers, n'est pas requise dans ce mandat.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Séverine PAIN
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-18

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1162504019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention à intervenir entre l'arrondissement d'Outremont et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ - 2016) – Autoriser une dépense de 6 660 \$ à même le budget de fonctionnement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'APPROUVER le projet de convention à intervenir entre l'arrondissement d'Outremont et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Montréal, été 2016 (COFJQ – 2016), établissant les obligations de chacune des parties, ainsi que le soutien en valeurs, biens et services de 6 600 \$ accordé par l'Arrondissement.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2016-04-28 15:33

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1162504019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention à intervenir entre l'arrondissement d'Outremont et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ - 2016) – Autoriser une dépense de 6 660 \$ à même le budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 mars 2013, le Maire de Montréal, ainsi que le président de SPORTSQUÉBEC annonçaient en conférence de presse que la Ville de Montréal obtenait les droits d'organisation de la 51^e Finale des Jeux du Québec, du 17 au 25 juillet 2016. Le dépôt du Cahier de planification de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 en décembre 2013 a fixé l'essence de l'événement qui se déroulera à Montréal. Fort de ses infrastructures sportives de haut niveau, ainsi que de son expertise reconnue en organisation d'événements d'envergure, la Ville de Montréal et ses partenaires ont su répondre aux exigences de planification. Ce projet a déjà rallié les intervenants des trois grands pôles sportifs, soit le Parc olympique, le complexe sportif Claude-Robillard et le parc Jean-Drapeau. La Commission scolaire de Montréal, Sport et loisir de l'Île de Montréal, le Collège Maisonneuve, la Société de transport de Montréal, les différentes chambres des commerces, ainsi que plusieurs arrondissements sont également au nombre des organisations impliquées dans l'événement et collaboreront à son succès.

Chaque arrondissement et service central de la Ville de Montréal a nommé, à l'été 2014, un « porteur de drapeau » des Jeux du Québec afin d'amorcer le travail de collaboration au dossier en essayant d'optimiser au maximum la concertation et le support de chacun.

L'opportunité unique de lier l'événement aux célébrations du 40^e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal vient appuyer la volonté de faire vivre à la relève sportive un événement exceptionnel et confère à Montréal un statut particulier. Ce projet est rassembleur; il se veut mobilisateur pour la population montréalaise et permet à Montréal de renforcer ses liens avec les différentes régions du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0292 – 19 juin 2014 - Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ),
CG14 0291 – 19 juin 2014 - Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Corporation SPORTSQUÉBEC inc. afin de préciser tous les droits et les obligations des organisateurs dans le cadre de l'accueil de la 51^e Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016.

CM14 1123 - 24 novembre 2014 – Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active en mai 2014.

CG13 0017 – 31 janvier 2013 - Approuver la candidature de Montréal pour l'accueil de la Finale provinciale des Jeux du Québec de l'été 2016 / Approuver le budget prévisionnel et le soutien de la Ville pour garantir le déficit de l'événement, le cas échéant.

CM10 0767 – 25 octobre 2010 – Adopter la déclaration sur le sport régional « La collaboration au bénéfice de nos jeunes ».

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objectif de définir l'implication de l'arrondissement dans le cadre de l'organisation de la Finale des Jeux du Québec, Montréal – été 2016.
Par la présente convention, l'arrondissement, milieu hôte d'activité sportive et/ou culturelle s'engage à :

- Rendre disponible des locaux, terrains sportifs, équipements et matériels tel qu'identifié à la convention;
- Nommer un représentant de l'arrondissement pour veiller au bon fonctionnement de la convention et au bon déroulement de l'événement sur son territoire;
- Respecter la politique de communications identifié à la convention.

En contrepartie, le COFJQ – 2016 s'engage à :

- Utiliser les locaux, terrains, aires de circulation tel qu'identifiés et les remettre dans leur état original;
- Défrayer les coûts de réparation ou de remplacement, si nécessaire;
- Maintenir en vigueur les assurances responsabilités civiles;
- Respecter les directives émises par l'arrondissement;
- Reconnaître l'arrondissement comme partenaire selon la valeur de la convention en considérant les biens et services offerts en plus de l'engagement et l'implication de l'arrondissement dans la préparation et la réalisation des Jeux.

Plus particulièrement, la participation de l'arrondissement d'Outremont consistera notamment à autoriser la fermeture des voies publiques situées sur son territoire qui seront utilisés pour les compétitions de cyclisme et à assumer le coût des ressources humaines et matérielles qu'il affectera à l'événement qui se déroulera les 18, 19, 20 et 21 juillet 2016.

JUSTIFICATION

Le COFJQ – 2016 doit conclure une convention avec l'ensemble des responsables des sites utilisés pour la tenue de ses activités, dont les arrondissements. Cette convention permettra ainsi à l'organisme d'avoir tous les outils en main pour bien planifier l'exécution de son mandat, sa raison d'être.

Il est justifié que les arrondissements hôtes de compétitions sportives s'engagent dans la

réalisation, car ce sont les conseils d'arrondissement qui disposent de la majorité des compétences en sport et activité physique et qui ont le contact direct avec les citoyens, les installations, les équipements et l'accès aux services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Lors du dépôt de la candidature, la Ville (arrondissements, services centraux et villes liées) s'est engagée à soutenir l'événement financièrement et en biens et services.

Par la signature de cette convention entre le COFJQ – 2016 et l'arrondissement, ce dernier accorde un soutien en valeurs, biens et services évalué à 6 600 \$ incluant le prêt d'équipements ainsi que les services associés aux activités qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement, et ce à même ses budgets de fonctionnement. Cette valeur sera comptabilisée dans l'offre de biens et services fournis par la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, l'organisme est sensibilisé à l'importance de réaliser un événement écoresponsable, ainsi qu'à la nécessité de transmettre des legs à la communauté montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accueil des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 permettra à l'arrondissement de profiter de nombreux avantages économiques, médiatiques, touristiques, sociaux et sportifs, tel que la mise en valeur de nos sites touristiques et de notre richesse culturelle, la mise aux normes et mise en valeur des infrastructures sportives utilisées pour l'événement et la promotion des saines habitudes de vies auprès des jeunes. (voir pièce jointe).

La signature de la convention permettra au COFJQ - 2016 de pourvoir à ses besoins afin de poursuivre la planification de l'événement, ainsi qu'à respecter les exigences des conventions déjà signées. De plus, l'arrondissement contribuera ainsi au succès de ce projet rassembleur et mobilisateur pour la population montréalaise dont celle de l'arrondissement.

Si l'arrondissement ne conclut pas une convention avec l'organisme, en plus de l'impact financier et logistique que cela engendrera pour l'organisme, cela aura pour effet de nuire à la confiance qui unit la Ville, l'organisme et SPORTSQUÉBEC.

Un retard de la décision pourrait avoir un impact sérieux sur la réalisation de l'événement compromettant entre autres la planification des besoins et la répartition des ressources appropriées.

Si le dossier était refusé, cela irait à l'encontre de la recommandation d'approbation de la convention globale (CG13 0017) et, dans le pire des cas, advenant une mauvaise planification, Montréal pourrait perdre l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera préparée par l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

De janvier 2016 à juillet 2016 :

- Après l'adoption de la présente convention par l'arrondissement, chacune des parties sera invitée à collaborer pour faire de la 51^e Finale des Jeux du Québec – Montréal, été 2016 un franc succès;
- Assurer la planification et coordination de la disponibilité des plateaux et des

- équipements nécessaires à la tenue de l'événement;
- Assurer la planification des services;
 - Participer à différentes réunions concernant les sites de compétitions et les collaborations entre arrondissements de manière à assurer le bon déroulement des activités;
 - Effectuer un bilan de la réalisation de l'événement dans l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hadi HAKIM, Outremont
Edison RAMIREZ, Outremont
Chantale PHILIE, Service de la diversité sociale et des sports
Patrick - Ext CHAYER, Outremont

Lecture :

Edison RAMIREZ, 27 avril 2016
Chantale PHILIE, 27 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-15

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - Culture, bibliothèque et développement social



Dossier # : 1162504018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière d'un montant de 500 \$ aux « Amis de la place Marcelle-Ferron » pour la réalisation du projet « Les Glaces » présenté dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement – Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ACCORDER, sous réserve des conditions décrites au dossier décisionnel, une contribution financière d'un montant de 500 \$ aux Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation du projet Les Glaces présentés dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement à même son budget de fonctionnement;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-04-26 19:33

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162504018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière d'un montant de 500 \$ aux « Amis de la place Marcelle-Ferron » pour la réalisation du projet « Les Glaces » présenté dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement – Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Outremont dispose d'un budget pouvant être distribué sous forme de subventions ou de commandites à différents organismes du milieu. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, souhaitant établir un certain nombre de paramètres afin d'analyser objectivement les demandes de subvention reçues, s'est dotée d'une politique de soutien aux projets spéciaux. La *Politique de soutien logistique et de soutien aux projets spéciaux des organismes* a été adopté par le conseil d'arrondissement le 2 février 2015. L'arrondissement entend ainsi reconnaître l'action menée dans son milieu par certains organismes en leur versant une assistance financière directe et/ou en les supportant sur le plan de la logistique.

Les buts de cette Politique sont les suivants :

- Supporter financièrement les interventions d'organismes du milieu
- Favoriser une utilisation équitable et appropriée des fonds publics
- Permettre une discrimination positive à l'intérieur des demandes d'assistance financière reçues
- Supporter techniquement ou financièrement les activités d'organismes du milieu
- Appuyer les groupes se distinguant dans leur discipline respective.

De plus, la *Politique de soutien logistique et de soutien aux projets spéciaux des organismes* identifie le type de subvention admissible, les critères d'attribution, l'accessibilité, les exclusions, les dates prévues pour le dépôt et l'analyse des demandes, les exigences, les paramètres d'évaluation des demandes ainsi que la constitution du comité d'attribution des subventions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0273 - 8 septembre 2015 : D'accorder une contribution financière d'un montant total de 200 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour le projet de mise aux normes sécuritaires de l'événement « Maison hantée 2015 » présenté dans le cadre du Programme de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement d'Outremont; D'accorder une contribution financière d'un montant total de 300 \$ à la Galerie d'art d'Outremont pour le projet de présentation de six (6) conférences sur l'art présenté

dans le cadre du Programme de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement; D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA15 16 0040 - 2 février 2015 : Adopter la politique de soutien financier et logistique aux projets spéciaux des organismes partenaires de l'arrondissement d'Outremont, jointe au dossier décisionnel

DESCRIPTION

La corporation Les Amis de la place Marcelle-Ferron organise des activités d'art public et des événements culturels qui s'inspirent de la pensée artistique et sociale de Marcelle Ferron, tout en favorisant le sentiment d'appartenance des citoyens à l'arrondissement d'Outremont. Pour y parvenir, elle favorise l'établissement de partenariats avec les organisations et établissements des milieux éducatif, artistique, communautaire et municipal, afin de soutenir le développement et la reconnaissance de talents émergents. Son foyer principal est la place Marcelle-Ferron, située devant l'intersection des avenues Bernard et De l'Épée, à Outremont.

Appuyé par la corporation Les amis de la place Marcelle-Ferron et l'Association des marchands de l'avenue Bernard (AMPAB), l'artiste David Farsi, membre de l'organisme, propose Les Glaces, un projet spécial d'art public consistant à l'installation d'une oeuvre éphémère sur l'avenue Bernard, entre les avenues Wiseman et Querbes. Cette activité aura lieu le samedi 28 mai 2016 et l'installation demeurera l'espace d'une journée. Une production vidéo témoignant de la vie éphémère de l'oeuvre ainsi qu'une exposition de photos seront présentées lors des Journées de la culture 2016 à la place Marcelle-Ferron.

La corporation Les amis de la place Marcelle-Ferron a déposé une demandes de soutien logistique et financier dans le cadre de la *Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux des organismes* . Les Amis de la place Marcelle-Ferron demande un soutien financier à hauteur de 2 000 \$ à l'arrondissement ainsi qu'un soutien logistique consistant à fournir des barrières pour la fermeture d'une partie de l'avenue Bernard prévue lors de la tenue de l'événement (une ordonnance a été émise), à fournir l'équipement de sonorisation (haut-parleurs et micro) et à voir à son alimentation électrique.

Un comité d'attribution composé de Véronique Mongeau, régisseuse à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de madame Isabelle Gauthier, assistante intervention-loisirs à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et de Jean-Philippe Daoust-Guernon, assistant intervention-loisirs à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social , s'est réuni le 11 avril 2016 afin d'analyser la demande soumise et d'émettre ses recommandations (voir la fiche informative produite par le comité d'attribution jointe en pièces confidentielles au présent sommaire).

Tels qu'indiqué à la fiche informative jointe en pièces confidentielles au présent sommaire, après analyse du projet, le comité d'attribution recommande que soit accordé aux Amis de la place Marcelle-Ferron le soutien logistique demandé pour la tenue de l'événement ainsi qu'une contribution de 500 \$, conditionnellement aux conditions suivantes :

- fournir un plan de communication détaillée;
- fournir la liste des partenaires financiers engagés et les montants octroyés par ceux-ci;
- présenter une alternative avec un budget réduit si l'objectif de financement du projet de l'ordre de 16 000 \$ n'est pas atteint.

Postérieurement à la tenue du comité d'attribution, les Amis de la place Marcelle-Ferron ont fourni un plan de communication détaillée, la liste des partenaires financiers engagés et les

montants octroyés ainsi qu'une alternative à budget réduit, répondant ainsi aux conditions émises.

JUSTIFICATION

La subvention octroyée permettra de supporter financièrement et techniquement la concrétisation du projet Les Glaces présenté par Les Amis de la place Marcelle-Ferron au comité d'attribution, soit l'installation d'une oeuvre éphémère sur l'avenue Bernard, entre les avenues Wiseman et Querbes le 28 mai 2016 ainsi qu'une la production vidéo témoignant de la vie éphémère de l'oeuvre et une exposition de photos présentées lors des Journées de la culture 2016 à la place Marcelle-Ferron.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Versement d'une subvention de 500 \$ aux Amis de la place Marcelle-Ferron pour le projet Les Glaces présenté dans le cadre du *Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux des organismes* de l'arrondissement, et ce, à même le budget de fonctionnement.

Poste budgétaire : 2418-0010000-302705-07001-61900-000000-0000-000000-00000-00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Fermeture d'un tronçon de rue
- Interdiction de stationnement sur le tronçon de rue fermé
- Déviation d'une ligne d'autobus de la STM

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social fera distribuer un avis aux riverains pour les informer de la fermeture de rues le jour de l'événement. L'arrondissement fera publier l'avis public de fermeture de rues dans les journaux locaux et le site Web de l'arrondissement.

L'arrondissement publicisera les événements sur les différentes plates-formes disponibles de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-11

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - Culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1165078013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme « Beaugard Fosses septiques » dans le cadre de l'appel d'offres public 16-15029 ayant pour objet des services de nettoyage de puisard, de drains de puisard, de paniers récupérateurs et chambres de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus dans diverses rues et ruelles de l'arrondissement, le tout pour une période de deux (2) ans, soit 2016 et 2017 - Autoriser une dépense à cette fin de 50 914,36 \$ (taxes incluses) (sept (7) soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense de 50 914,36 \$ (incluant les taxes) pour des travaux de nettoyage de puisards dans diverses rues et ruelles de l'arrondissement d'Outremont, incluant le transport et la disposition des résidus, pour une durée de 2 ans;

D'ACCORDER à la firme Beaugard Fosses septiques, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 50 914,36 \$ (incluant les taxes), conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15029;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée au budget de fonctionnement.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-04-26 19:11

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165078013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme « Beuregard Fosses septiques » dans le cadre de l'appel d'offres public 16-15029 ayant pour objet des services de nettoyage de puisard, de drains de puisard, de paniers récupérateurs et chambres de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus dans diverses rues et ruelles de l'arrondissement, le tout pour une période de deux (2) ans, soit 2016 et 2017 - Autoriser une dépense à cette fin de 50 914,36 \$ (taxes incluses) (sept (7) soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

À chaque année, l'arrondissement doit procéder au nettoyage des puisards sur l'ensemble de son territoire. Ces travaux permettent d'assurer un bon drainage de l'eau de surface provenant des rues et un écoulement efficace du réseau.

Cet appel d'offres regroupait les besoins de cinq(5) arrondissements. Le montant total des estimés budgétaires excédant 100 000 \$, il était justifié de procéder par un appel d'offres public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 15 16 0083 -2 mars 2015- Autoriser le renouvellement du contrat 13-12829, octroyé par la résolution CA13 16 0228, le 8 juillet 2013, à la firme Kelly Sani-Vac inc., ayant pour objet le nettoyage des puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes ainsi que la disposition des déchets au besoin, pour un montant de 24 130,95 \$, incluant les taxes, pour la période du 3 juin au 31 juillet 2015;

CA14 16 0130 - 8 avril 2014 - Autoriser le renouvellement du contrat de Kelly Sani-Vac Inc pour des travaux de nettoyage de puisards dans diverses rues de l'arrondissement d'Outremont - Appel d'offres public numéro 13-12829 (3 soumissionnaires conformes) et autoriser une dépense à cette fin de 23 643,46 \$ (taxes incluses) pour l'année 2014 – Budget de fonctionnement;

CA13 16 0228 - 8 juillet 2013 - Accorder un contrat à Kelly Sani-Vac inc. pour des travaux de nettoyage de puisards dans diverses rues de l'arrondissement d'Outremont - Appel d'offres public numéro 13-12829 (3 soumissionnaires conformes) et autoriser une dépense à cette fin de 23 155,97 \$ (taxes incluses) pour l'année 2013 avec possibilité de renouvellement pour 2014 et 2015 pour une dépense totale de 70 930,38 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Les travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Les travaux couverts par le présent contrat consistent principalement au nettoyage et à l'inspection de quelque mille (1000) puisards localisés dans les rues et ruelles de l'arrondissement d'Outremont et comprennent la fourniture de la main-d'oeuvre, de l'équipement, de l'outillage, du transport et de la disposition des boues, débris et déchets et tous les frais pour l'exécution complète et satisfaisante des travaux.

JUSTIFICATION

L'octroi est recommandé suite à l'appel d'offres publics 16-15029 été lancé le 17 février 2016 par le Service de l'approvisionnement et l'ouverture des soumissions a été effectuée le 9 mars suivant. Douze entrepreneurs ont pris possession du devis descriptif et sept ont déposé des soumissions dont aucune n'a été rejetée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imputation budgétaire provient du budget de fonctionnement à partir du compte 2130 0010000 302722 04161 55402 000000 0000 tel que décrit dans l'intervention financière. L'octroi du contrat pour deux années se fera au montant de 50 914,36 \$ (incluant les taxes).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de maintenir une saine gestion des eaux usées sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'octroi du contrat, les travaux auront lieu au courant de l'été.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 21 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno PAQUET
Chef de division -Opérations

ENDOSSÉ PAR

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

Le : 2016-04-19



Dossier # : 1165078021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de trois (3) ans fermes (2016, 2017 et 2018) ayant pour objet la plantation d'arbres à la firme « Les Terrassements Multi-Paysages Inc. » pour un montant de 68 764,94 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres sur invitation no.16-15240 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé:

D'ACCORDER un contrat à la firme Les Terrassements Multi-Paysages inc. ayant pour objet la plantation d'arbres pour un montant de 68 764,94 \$ (incluant les taxes) pour une durée de trois ans fermes suite à l'appel d'offres sur invitation no.16-15240;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations inscrites aux dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-04-28 16:25

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165078021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de trois (3) ans fermes (2016, 2017 et 2018) ayant pour objet la plantation d'arbres à la firme « Les Terrassements Multi-Paysages Inc. » pour un montant de 68 764,94 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres sur invitation no.16-15240 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

La plantation d'arbres dans le cadre du programme de renouvellement et de développement de la canopée d'Outremont est confiée depuis des années à l'entreprise privée. À intervalles, nous devons donc procéder à un appel d'offres pour recruter une firme spécialisée dans ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 160043 - 2 février 2015 - Autoriser le renouvellement du contrat TP05/03-11 avec la firme "Les Terrassements Multi-Paysages inc." ayant pour objet la plantation d'arbres pour un montant de 20 680,70 \$ (toutes taxes incluses) comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

CA11 16 0146 - 3 mai 2011 - Adjudication d'un contrat ayant pour objet la plantation d'arbres au plus bas soumissionnaire soit "Les Terrassements Multi-Paysages inc." à un prix ferme de 19 307,90 \$ pour 2011 avec possibilité de quatre (4) années additionnelles de 2012 à 2015, à un montant total approximatif pour les cinq (5) années de 96 539,50 à même le budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

Le soumissionnaire s'engage à fournir la main-d'oeuvre, la machinerie, l'équipement, l'outillage incluant tous les frais d'opération pour la plantation d'environ 90 arbres dans les rues, parcs et espaces verts de l'arrondissement, dont le diamètre se situe entre 50 et 70 mm avec motte et panier, le tout, en conformité aux normes du Bureau de Normalisation du Québec NQ-0605-100/2001, aux cahiers des charges spéciales et générales.

Ces travaux sont nécessaires suite à l'abattage d'arbres morts ou déperissants, atteints de maladies irréversibles ou infectieuses pouvant se propager aux arbres environnants, présentant des signes de faiblesse structurale ne pouvant être corrigés ou constituant une menace pour la sécurité du public.

Pour information, les arbres abattus suite à leur infection par l'agrile du frêne sont remplacés via le programme corporatif de renouvellement de la canopée et non dans le cadre de ce projet régulier de plantation.

JUSTIFICATION

L'octroi est recommandé suite à l'appel d'offres sur invitation 16-15240 été lancé le 15 avril 2016 par le Service de l'approvisionnement et l'ouverture des soumissions a été effectuée le 25 avril suivant. Deux firmes invitées ont déposé des soumissions dont aucune n'a été rejetée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Poste budgétaire:

302713 07163 55401 014713

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La préservation des ressources naturelles constitue une protection accrue pour l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de plantation débuteront vers la mi-mai et dureront environ deux semaines.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres sur invitation et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs_ du greffe et relations avec les citoyens (Suzanne JEFFREY)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Lucy BILODEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno PAQUET
Chef de division -Opérations

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-19

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1162861004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 mars 2016

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 mars 2016

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-04-25 14:01

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1162861004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 mars 2016

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

Il s'agit du dépôt des bons de commandes, des demandes de paiement sans bon de commande par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel Cristina OLIER
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-14

Suzanne JEFFREY
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>



Dossier # : 1162861005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2016

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2016.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-04-26 18:22

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1162861005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel Cristina OLIER
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-19

Suzanne JEFFREY
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-France PAQUET
Directrice



Dossier # : 1163489015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2016

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2016.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-04-27 19:47

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1163489015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2016

CONTENU

CONTEXTE

Rapports de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-19

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1165078015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale d'un montant de 11 000 \$ (incluant les taxes, à même le surplus budgétaire) pour les objets suivants: un montant ne dépassant pas 1 859,49 \$ (incluant les taxes), pour l'achat de végétaux dans le cadre du réaménagement du terre-plein central entre les avenues Davaar, Rockland et du Manoir ainsi qu'un montant total ne dépassant pas 9 140,51 \$ (incluant les taxes) pour la réalisation des travaux de réaménagement dudit terre-plein, dans le cadre du contrat accordé à la firme « Gestion Unisol Inc. » par la résolution numéro CA16 16 0010, majorant ainsi la valeur totale du contrat de 79 000 \$ à 88 140,51 \$ (incluant les taxes) - Dépenses provenant du surplus budgétaire

Il est recommandé :

D'AUTORISER une dépense d'un montant ne dépassant pas 1 859,49 \$ (incluant les taxes, à même le surplus budgétaire), pour le réaménagement du terre-plein central entre les avenues Davaar, Rockland et du Manoir (achat de végétaux);

D'AUTORISER une dépense d'un montant ne dépassant pas 9 140,51 \$ (incluant les taxes, à même le surplus budgétaire) pour la réalisation des travaux de réaménagement dudit terre-plein, dans le cadre du contrat accordé à la firme "Gestion Unisol inc.", par la résolution numéro CA16 16 0010, majorant ainsi la valeur totale du contrat de 79 000 \$ à 88 140,51 \$ (incluant les taxes);

D'IMPUTER cette dépense totale de 11 000 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-04-27 18:48

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165078015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale d'un montant de 11 000 \$ (incluant les taxes, à même le surplus budgétaire) pour les objets suivants: un montant ne dépassant pas 1 859,49 \$ (incluant les taxes), pour l'achat de végétaux dans le cadre du réaménagement du terre-plein central entre les avenues Davaar, Rockland et du Manoir ainsi qu'un montant total ne dépassant pas 9 140,51 \$ (incluant les taxes) pour la réalisation des travaux de réaménagement dudit terre-plein, dans le cadre du contrat accordé à la firme « Gestion Unisol Inc. » par la résolution numéro CA16 16 0010, majorant ainsi la valeur totale du contrat de 79 000 \$ à 88 140,51 \$ (incluant les taxes) - Dépenses provenant du surplus budgétaire

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'autoriser une dépense de 11 000 \$ maximum à même le surplus, pour les coûts de réaménagement du terre-plein central situé entre les avenues Davaar, Rockland et du Manoir, aussi appelé «Butte Rockland». Conséquemment, il sera nécessaire d'autoriser une dépense supplémentaire au contrat de base de «Gestion Unisol Inc.» pour un montant de 9 140,51 \$. Cet ajout portera le contrat à un montant total ne dépassant pas 88 140,51\$ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 16 0010 - 11 Janvier 2016 - d'autoriser le renouvellement du contrat TP01/01-12 octroyé à « Gestion Unisol inc. » pour la fourniture de la main d'oeuvre, de l'équipement, de l'outillage et la supervision nécessaire à l'exécution de tous les travaux incluant les frais d'opération pour la réalisation d'aménagements floraux et d'entretien des arbustes pour un montant ne dépassant pas 79 000 \$, incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC, pour l'année 2016; d'imputer cette dépense conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

CA15 16 042 - 7 avril 2015. En vue du réaménagement du viaduc Rockland, la conseillère Céline Forget demande au conseil d'exclure dudit contrat, l'aménagement de la mosaïque près du viaduc Rockland. Une résolution a cet effet a été adoptée au conseil du 7 avril 2015. Cependant, la mairesse s'est prévaluée de l'article 52 de la Loi sur les cités et villes et n'a pas signé la résolution. Tel que requis par la Loi sur les cités et villes: "Si, dans ce délai, le maire avise le greffier qu'il ne les approuve pas, celui-ci les soumet de nouveau au conseil à la séance suivante pour qu'il les considère d'urgence et en priorité."

DESCRIPTION

Les travaux de réaménagement du terre-plein central consiste à remodeler l'ancienne butte sur laquelle était annuellement installée une mosaïque représentant les lettres du nom «Outremont». Suite au remodelage, des roches décoratives ainsi que des arbustes et des vivaces seront plantés. Pour arriver à ce résultat, l'amendement du contrat avec Gestion Unisol Inc. pour la réalisation des travaux est nécessaire.

JUSTIFICATION

Dû à plusieurs raisons dont un montant d'entretien annuel jugé trop élevé, la mosaïque de la butte Rockland a été laissée vide en 2015, soulevant un certain nombre de commentaires et de questionnements de la part des citoyens habitués à une entrée dans l'arrondissement plus accueillante.

Cette année, la décision a été prise suite à une présentation des différents concepts le 20 avril 2016, que la butte serait remplacée par un aménagement en rocaille. Les avantages d'un tel aménagement sont :

- Remodelage limité de la butte donc pas d'excédent de terre à éliminer et coût réduit de la mise en forme;
- Représente un lien avec l'esprit 'romantique' des parcs d'Outremont;
- Effet visuel intéressant à toutes les saisons pour les conducteurs et les passants;
- Utilisation d'arbustes et de vivaces avec un entretien réduit;

Le terre-plein central situé entre les avenues Davaar, Rockland et du Manoir aussi appelé butte Rockland, représente d'une certaine façon l'entrée de l'arrondissement puisqu'il est situé au pied du Viaduc Rockland qui marque la limite entre Ville Mont-Royal et Outremont. De par cette situation, le terre-plein se doit de présenter une image vivante, accueillante et chaleureuse.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La modification du contrat avec «Gestion Unisol Inc.» pour un montant supplémentaire de 9 140.51 ttc, inclue la mise en forme du terrain de façon mécanique, l'ajout de roche de 3-4 pieds de diamètre, l'ajout de terre de culture et sa mise en place, la plantation de végétaux selon le plan fourni par l'arrondissement, l'ajout de paillis ainsi que le nettoyage, le transport de matériaux hors site et la signalisation.

L'achat des végétaux pour un montant maximum de 1 859.49 \$ sera effectué directement par l'arrondissement.

Le total de 11 000\$ maximum pour l'ensemble des travaux sera imputé au surplus budgétaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est souhaité que la décision du conseil d'arrondissement soit prise aussi tôt que possible pour respecter la période de plantation au courant du mois de mai. De même, au cas où la butte n'était pas réaménagée pour une deuxième année consécutive, le mécontentement des citoyens risquent d'être encore plus important que l'année dernière.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 02 mai 2016
Début des travaux : mai 2016
Fin des travaux : mai 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Séverine PAIN
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

Le : 2016-04-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1162861006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2015 d'un montant de 823 800\$

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande l'affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2015 d'un montant de 823 800 \$.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-04-21 11:09

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162861006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2015 d'un montant de 823 800\$

CONTENU

CONTEXTE

Le 20 avril 2016, le conseil municipal approuvait la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2015. Par l'entremise de cette politique, la ville de Montréal a établi la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements selon les excédents qu'ils ont générés durant cet exercice. Le présent dossier recommande d'affecter le surplus de gestion dégagé en tenant compte des modalités établies dans cette politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0471 Adopter l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2015. (Conseil municipal).
CE16 0605 Adopter l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2015. (Comité exécutif).

DESCRIPTION

Selon la démarche établissant le surplus de gestion des arrondissements, l'arrondissement d'Outremont obtient une somme de 823 800 \$ aux fins d'affectation.

Les règles d'affectation sont les suivantes;

- 1) Le comblement, jusqu'à concurrence de 50 % du budget annuel d'enlèvement de la neige de l'arrondissement, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité. La somme allouée à la création de cette réserve ne peut dépasser le surplus de gestion établi;
- 2) La création et comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel , d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts de santé et sécurité au travail à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette mesure ne peut dépasser le surplus de gestion établi;
- 3) La création et comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel , d'une réserve dédiée aux dépenses d'ester en justice à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette mesure ne peut dépasser le surplus de

gestion établi. Cette réserve est facultative et non imposée par la ville centre, mais nous recommandons sa constitution afin de pouvoir faire face aux éventualités de cette nature.

4) Le comblement, jusqu'à concurrence de 1.5 % du budget annuel de l'arrondissement, de la réserve pour imprévus, dans la mesure où il existe un solde disponible.

5) Tout solde du surplus de gestion 2015, déterminé par l'arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manoeuvre ou combler certains besoins.

Les montants transférés aux réserves pour enlèvement de la neige et pour imprévus doivent tenir compte des soldes disponibles de ces deux réserves inscrites aux livres comptables au moment de l'affectation.

JUSTIFICATION

Pour être en mesure de disposer des sommes allouées, les arrondissements doivent au préalable faire adopter une résolution, par leur Conseil d'arrondissement, établissant le partage des sommes à recevoir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 823 800 \$ établi pour l'arrondissement d'Outremont au 31 décembre 2015 doit être affectée de la façon suivante:

- que le surplus de gestion de 823 800 \$ soit versé au surplus libre de l'arrondissement pour un total de 2 837 132 \$
- que le surplus neige demeure au montant de 337 254 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne JEFFREY
Chef div.ressources financières, matérielles et
informationnelles.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-20

Marie-France PAQUET
Directrice

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice



Dossier # : 1154328012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et adoption d'un projet - Règlement modifiant le Règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la Ville d'Outremont (1168), le Règlement concernant les permis et certificats (1176), le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) (et d'apporter d'autres modifications réglementaires connexes)

IL EST RECOMMANDÉ de déposer un avis de motion et un premier projet de règlement modifiant le Règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la Ville d'Outremont (1168), le Règlement concernant les permis et certificats (1176), le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et d'apporter d'autres modifications réglementaires connexes.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-03-02 13:49

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154328012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et adoption d'un projet - Règlement modifiant le Règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la Ville d'Outremont (1168), le Règlement concernant les permis et certificats (1176), le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) (et d'apporter d'autres modifications réglementaires connexes)

CONTENU

CONTEXTE

Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (SAD) est entré en vigueur le 1er avril 2015. En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ,c.A-19.1), l'arrondissement doit adopter, dans les six (6) mois qui suivent cette entrée en vigueur, un règlement de concordance conformément au document complémentaire qui fait partie intégrante du SAD.

Certaines modifications apportées aux différents règlements sont requises aux fins de la concordance alors que d'autres sont des modifications de cohérence connexes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0055 29 janvier 2015 Adoption avec changement, du règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié)» afin de le rendre conforme au contenu du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

CG15 0325 30 avril 2015 Adoption du document d'accompagnement indiquant la nature des modifications réglementaires à apporter aux plans et règlements d'urbanisme, conformément à l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

DESCRIPTION

Le présent règlement de concordance modifiera les 4 règlements suivants:

1. Règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la ville d'Outremont numéro 1168

Ci-bas, les principales modifications apportées au règlement :

- Modification du titre du règlement par « Règlement concernant la protection des arbres »;
- Ajout de la définition d'une opération d'abattage d'un arbre ;
- Ajout de l'obligation d'obtenir un permis pour les opération d'abattage d'un arbre sous certaines conditions;
- Ajout de conditions de délivrance d'un permis d'abattage d'arbre.

2. Règlement concernant les permis et certificats numéro 1176

Ci-bas, les principales modifications apportées au règlement :

- Remplacement de l'annexe A « Ruisseau de la montagne » par l'annexe A « Ruisseau d'Outremont »;
- Ajout des définitions suivantes:
 - comité consultatif d'urbanisme;
 - conseil d'arrondissement;
 - dépérissement irréversible;
 - figure;
 - leq;
 - toit végétalisé;
- Remplacement des définitions suivantes:
 - fossé mitoyen (ou de ligne);
 - ligne des hautes eaux;
 - règlements d'urbanisme;
- Ajout de l'exigence pour les demandes de permis et de certificats d'occupation pour les terrains situés à moins de 75 mètres d'une limite d'emprise d'une voie ferrée principale ou adjacents à cette emprise d'une attestation préparée par un professionnel démontrant la conformité aux exigences de niveau de vibration ou de niveau sonore;

3. Règlement de zonage numéro 1177

Ci-bas, les principales modifications apportées au règlement :

- Les annexes suivantes sont ajoutées :
 - Annexe D : Réseaux ferroviaires ;
 - Annexe J : Évaluation de la viabilité des aménagements à proximité des activités ferroviaires;

- Les annexes suivantes sont modifiées :
 - Annexe B : Stationnement dans un rayon de 500 mètres d'une station de métro ;
 - Annexe C : les grilles des usages et de normes suivantes sont modifiées: C-4 à C-6, CL-3, PB1 À PB-19, PB-21, PB-22, RB-11, RB-12, RC-9, RC-15 et RC-19;
- L'ajout d'une disposition concernant l'aménagement d'une cour avant où un espace suffisant doit être prévu en vue de permettre la plantation d'un arbre et sa croissance à maturité, et ce, lorsque l'alignement de construction le permet;
- L'ajout de dispositions relatives au pourcentage de surface végétale requis;
- L'ajout d'une disposition concernant l'obligation de plantation d'arbres;
- L'ajout d'espèces à la liste des espèces envahissantes prohibées à l'intérieur d'une bande de protection de 100 mètres d'un milieu naturel protégé ou en voie de l'être;
- L'ajout d'une disposition relative aux revêtements autorisés pour un espace de stationnement extérieur lors de l'aménagement, l'agrandissement ou la réfection complète de celui-ci;
- L'ajout de dispositions concernant l'occupation par un usage sensible d'un terrain situé dans une autre zone et occupé par un usage Communautaire de catégorie VI ou de l'usage « Commerces impliquant de la fabrication de l'assemblage sur place » du groupe Commerce de catégorie VII lorsqu'une zone tampon végétale est aménagée selon les conditions suivantes :
 - être d'une profondeur minimale de 4 m;
 - être libre de toute construction;
 - lors de la plantation, les végétaux doivent avoir une hauteur minimale d'au moins 1.5 m, au moins 60 % doit appartenir à la famille des conifères et ils doivent être disposés de façon à créer un écran visuel continu;
 - les travaux de plantation devront être réalisés dans le délai prescrit au certificat d'autorisation requis pour la réalisation des travaux.
- L'ajout de la définition d'usage sensible;
- L'ajout de dispositions relatives à l'occupation d'un terrain adjacent à une voie ferrée principale:
 - Lorsqu'un usage sensible est implanté sur un terrain adjacent à une voie ferrée principale, la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment doit faire l'objet d'une évaluation de viabilité des aménagements à proximité des activités ferroviaires (annexe J);
 - Tout terrain situé à moins de 75 mètres d'une limite d'emprise d'une voie ferrée et adjacent à cette emprise ne peut être occupé par un usage sensible si le niveau de vibration à l'intérieur du bâtiment est supérieur à 0.14 mm/s;
 - Tout terrain situé à moins de 30 mètres d'une limite d'emprise d'une voie ferrée et adjacent à cette emprise ne peut être occupé par un usage sensible si le niveau sonore à l'intérieur du bâtiment est supérieur à 40 dBA Leq (24 h).

4. Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1189

Ci-bas, les principales modifications apportées au règlement :

· Les annexes suivantes sont ajoutées:

- Annexe G intitulée « Vues d'intérêt depuis le mont Royal » ;
- Annexe H intitulée « Vues d'intérêt vers le mont Royal qu'offrent les terrains à construire ou à transformer » ;
- Annexe I intitulée « Recherche documentaire préalable à une évaluation d'intérêt patrimonial » ;
- Annexe J intitulée « Évaluation de la viabilité des aménagements à proximité des activités ferroviaires » ;

· Ce règlement est modifié par le remplacement des annexes suivantes :

- Annexe A intitulée « Secteurs spécifiques de PIIA » par la carte intitulée « Annexe A - Patrimoine » jointe en annexe 7;
- Annexe D intitulée « Le patrimoine bâti » par la carte intitulée « Annexe D - Territoires d'intérêt écologique » jointe à l'annexe 2;
- Annexe E intitulée « Le patrimoine naturel » par la carte intitulée « Annexe E - Patrimoine archéologique » jointe en annexe 9;
- Annexe F intitulée « Le patrimoine archéologique » par la carte intitulée « Vues d'intérêt vers le mont Royal » jointe en annexe 10;

· L'ajout de dispositions relatives aux grandes propriétés à caractère institutionnel et aux lieux de culte d'intérêt;

· L'ajout de dispositions relatives à la création d'une emprise publique à l'intérieur d'un secteur identifié comme patrimoine archéologique;

· L'ajout de dispositions relatives à un terrain situé en tout ou en partie à moins de 30 mètres d'une rive, d'un bois, d'un milieu humide ou d'un cours d'eau intérieur ou portant sur un bois compris dans un écoterritoire;

- L'ajout de dispositions visant l'occupation d'un usage sensible sur un terrain adjacent à l'emprise d'une voie ferroviaire principale;

· L'ajout d'objectifs et de critères de PIIA relatifs à l'accessibilité universelle;

· L'ajout de critères de PIIA concernant les vues vers et depuis le mont Royal;

· L'ajout de critères de PIIA concernant la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment;

· L'ajout d'objectifs et de critères concernant les grandes propriétés à caractères institutionnels et pour les lieux de culte d'intérêt lors d'un changement d'usage, de construction, d'agrandissement, de lotissement ou lors de la modification d'un élément construit ou végétal;

· L'ajout d'objectifs et de critères concernant les grandes propriétés à caractères institutionnels et pour les lieux de culte d'intérêt lors d'une modification ou la démolition d'un élément construit ou végétal;

- L'ajout d'objectifs et de critères pour un projet de construction ou d'agrandissement, une opération de remblai ou de déblai sur un terrain situé en tout ou en partie à moins de 30 mètres d'une rive, d'un bois, d'un milieu humide ou d'un cours d'eau intérieur ou portant sur un bois compris dans un écoterritoire;

- L'ajout d'objectifs et de critères pour un projet d'opération cadastrale sur un terrain situé en tout ou en partie à moins de 30 mètres d'une rive, d'un bois, d'un milieu humide ou d'un cours d'eau intérieur ou portant sur un bois compris dans un écoterritoire;

Il est à noter que certains ajustements de cohérence ont été réalisés dans le règlement en vue d'uniformiser certains éléments avec les autres règlements de l'arrondissement. Ces ajustements ne constituent pas une concordance stricte au Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal.

JUSTIFICATION

Après avoir pris connaissance du projet de règlement de concordance, la chef de division du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande favorablement l'adoption du présent projet de modifications réglementaires pour les motifs suivants :

- suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, les municipalités et les arrondissements disposent d'un délai de six (6) mois pour adopter tout règlement de concordance afin de rendre les règlements d'urbanisme conformes aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire;
- le projet de règlement de concordance a été présenté au comité consultatif d'urbanisme et celui-ci a émis un avis favorable lors de la rencontre tenue le 28 septembre 2015;
- le projet de règlement de concordance répond aux 3 grandes orientations énoncées dans la Schéma, soit qu'il favorise un cadre de vie de qualité, qu'il soutien le dynamisme de l'Agglomération et du centre de la métropole et qu'il met en valeur les territoires d'intérêts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications apportées aux règlements ci-haut mentionnés contribueront, notamment à la poursuite de l'atteinte des objectifs du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'Agglomération de Montréal 2015-2020 et seront conformes aux objectifs et orientations du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessible les différents avis publics sur le site web de l'arrondissement, les opérations de communications menées seront conformes aux obligations à l'égard de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., chapitre A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette modification réglementaire n'est pas susceptible d'approbation référendaire en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et concerne l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Outremont.

Calendrier d'adoption proposé, sujet à modification:

- séance du conseil d'arrondissement | dépôt d'un avis de motion et adoption d'un projet de règlement de concordance;
- publication d'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- assemblée publique de consultation;
- séance du conseil d'arrondissement | adoption du règlement;
- obtention du certificat de conformité et entrée en vigueur du règlement;
- publication d'un avis public promulguant l'entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction des travaux publics (Violette SAURIOL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Chantal M SÉGUIN
Chef de division

Le : 2016-02-23

IDENTIFICATION**Dossier # :1164328003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement de zonage 1177 relativement à la modification des usages du groupe communautaire de catégorie IV (usages reliés au culte) dans les zones C-1 et C-2

CONTENU**CONTEXTE**

Un avis de motion a été donné à la séance du 4 avril 2016. La prochaine étape est l'adoption du premier projet de règlement qui sera suivi d'une consultation publique.

En pièce jointe addenda, les cartes des zones visées et contiguës qui serviront à la publication d'avis publics. Ces cartes ont été préparées par la firme BC2.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Conseillère en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164328003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement de zonage 1177 relativement à la modification des usages du groupe communautaire de catégorie IV (usages reliés au culte) dans les zones C-1 et C-2

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine a été mandaté à préparer un projet de règlement afin de modifier certains usages autorisés sur une partie des avenues Bernard (C-1) et Laurier (C-2), plus précisément en ce qui concerne l'usage communautaire de catégorie IV relié au culte. Cet usage n'est actuellement pas autorisé sur l'avenue Van Horne, c'est pourquoi il ne fait pas l'objet de ce présent dossier.

À cet effet, un avis de motion est déposé à la séance du conseil d'arrondissement du 4 avril 2016.

La démarche entreprise par l'arrondissement d'Outremont s'inscrit dans un mouvement beaucoup plus global mené par un nombre considérable d'arrondissements montréalais qui sont, tout comme nous le sommes, fort préoccupés de la revitalisation de leurs artères commerciales. Notre arrondissement est doté de trois artères commerciales : les avenues Bernard, Laurier et Van Horne qui sont non seulement fréquentées par les citoyens outremontais mais qui attirent également une clientèle venue d'ailleurs, séduite par la personnalité qui caractérise chacune d'entre elles et les fournisseurs qui y offrent des services variés. Conséquemment à cette affluence et à notre volonté de l'accroître, nous sommes interrogés sur les conditions gagnantes à mettre en place pour soutenir les nombreux efforts des commerçants et professionnels des artères commerciales concernées. Nous avons donc réfléchi à la meilleure façon de soutenir l'élan des associations dont le but est de revitaliser les artères commerciales et avons choisi de prioriser les activités commerciales sur les trois artères visées.

Prenant également acte du fait que de plus en plus de citoyens outremontais s'interrogeaient et interrogeaient leurs élués sur la complémentarité des usages commerciaux et des lieux de culte, l'arrondissement a choisi de privilégier une concentration de l'activité commerciale sur les avenues dont il est question. L'arrondissement croit que la concentration de locaux destinés à l'activité commerciale sur les artères concernées fait partie des conditions gagnantes destinées à revitaliser ces importantes trames urbaines. Que ce soit par le retour du programme PRAM-Commerce ou par la création du programme PRAM-Artères en chantier annoncés par la Ville de Montréal en mai dernier, on peut constater que ce n'est pas uniquement l'arrondissement d'Outremont qui se sent interpellé

par l'importance de soutenir au mieux les commerces et entreprises qui dispensent des services de proximité en favorisant entre autres une ininteruption des activités à caractère commercial sur un même tronçon.

Le dépôt de cet avis de motion fait partie de cette première étape. Pour les étapes subséquentes, une démarche démocratique prévue permettra aux citoyens de manifester leur appui ou leur désaccord avec les modifications envisagées. Il faut en conclure que c'est la population qui aura le mot final.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il y a lieu de modifier les usages du groupe communautaire de catégorie IV (usages reliés au culte) dans les zones C-1 et C-2 du règlement de zonage 1177 de l'arrondissement d'Outremont.

Spécifiquement, l'objet du futur projet de règlement est de prohiber l'usage du groupe communautaire de catégorie IV dans les zones C-1 et C-2.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette modification réglementaire est susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ., C.A-19.1)

Calendrier d'adoption proposé, sujet à modification notamment s'il y a des demandes de participation référendaires :

- Avis de motion : séance du 4 avril 2016;
- Adoption du premier projet de règlement;
- Assemblée publique de consultation;
- Adoption d'un second projet de règlement;
- Demande de participation référendaire;

Des étapes supplémentaires sont requises s'il y a des demandes de participation référendaire, sinon :

- Adoption du règlement;

- Obtention du certificat de conformité et entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le tout est conforme aux politiques et règlements de l'arrondissement en vigueur ainsi qu'aux dispositions prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jean-Philippe GUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-France PAQUET, Outremont

Lecture :

Marie-France PAQUET, 4 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Chantal M SÉGUIN
Chef de division

Le : 2016-03-31



Dossier # : 1162504017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance de fermeture de rues pour la tenue de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 3 juin 2016, de 8 h 00 à 13 h 00, sur diverses rues de l'arrondissement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance, autorisant, dans le cadre de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 3 juin 2016, de 8 h 00 à 13 h 00, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes:

- Sur l'avenue Lajoie, entre les avenues Stuart et McEachran;
- Sur l'avenue Dollard, entre les avenues Van Horne et Bernard.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-04-26 05:51

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162504017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance de fermeture de rues pour la tenue de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 3 juin 2016, de 8 h 00 à 13 h 00, sur diverses rues de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Comme à chaque année depuis sept (7) ans, l'école Guy-Drummond organise une course pour les enfants de l'école et leurs parents. L'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » vise à soutenir auprès des enfants, l'importance et les bienfaits de l'activité physique et à promouvoir les activités de groupe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0164 - 4 mai 2015 : Édicter une ordonnance, autorisant, dans le cadre de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 5 juin 2015, de 8 h 30 à 12 h 30, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes le boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne et l'avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Stuart.

CA14 16 0171 - 5 mai 2014 : Adopter l'ordonnance OCA14 16 0171, autorisant, dans le cadre de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 6 juin 2014, de 8h30 à 12h30, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes : Boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne; Avenue Stuart, entre les avenues Bernard et Lajoie; Avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Wiseman; Avenue Bernard, en direction ouest seulement, entre les avenues Wiseman et McEachran.

CA13 16 0161 - 6 mai 2013 : D'édicter l'ordonnance numéro OCA13 16 0161, autorisant l'occupation du domaine public et la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes, dans le cadre de la Course « Moi Mes Souliers Parents-Enfants » de l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 7 juin 2013 de 8h30 à 12h30: Boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne; Avenue Stuart, entre les avenues Bernard et Lajoie; Avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Wiseman; Avenue Bernard, en direction ouest seulement, entre les avenues Wiseman et McEachran. Le tout selon les réserves indiquées au sommaire décisionnel.

CA12 16 0192 - 7 mai 2012 : D'autoriser la fermeture à la circulation automobile sur les avenues suivantes pour permettre la Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants de l'école Guy Drummond, du 8 juin 2012 de 8h30 à 12h30: Boulevard Dollard, entre les avenues

Bernard et Van Horne; Avenue Stuart, entre les avenues Bernard et Lajoie; Avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Wiseman; Avenue Bernard, en direction ouest seulement, entre les avenues Wiseman et McEachran.

CA11 16 0158 - 3 mai 2011 : D'autoriser l'émission de l'ordonnance suivante, dans le cadre de l'événement « Course : Moi, Mes Souliers, Parents-Enfants », qui aura lieu le vendredi 3 juin 2011, de 8 h 45 à 12 h 30 : Ordonnance numéro OCA11 160158, autorisant, dans le cadre de l'événement « Course : Moi, mes souliers, parents-enfants », qui aura lieu vendredi le 3 juin 2011, de 8h45 à 12h30 : la fermeture à la circulation automobile sur les avenues et le boulevard suivants : Boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne; Avenue Stuart, entre les avenues Bernard et Lajoie; Avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Wiseman; Avenue Bernard en direction ouest seulement, entre les avenues Wiseman et McEachran.

DESCRIPTION

Le vendredi 3 juin 2016 à partir de 8 h 15 et ce, jusqu'à 12 h 15, près de 480 élèves et environ 100 parents participeront à la course. Il y aura 2 parcours pour les enfants, soit 1 kilomètre et 2 kilomètres et un parcours de 5 kilomètres pour les parents. Les courses se feront en boucle autour des terre-pleins centraux du boulevard Dollard seulement, tel que démontré sur le plan joint au présent dossier.

Une centaine de bénévoles, parents et enseignants encadreront l'événement.

Outre les courses, de l'animation et de la musique seront diffusés par un système de son amplifié. Toutefois, les équipements devront être situés sur la propriété privée de l'école et le niveau de son devra respecter la réglementation en vigueur. Si des aliments devaient être consommés sur place, ce serait à l'intérieur de la cour d'école, sur le terrain privé.

Voici le détail de la fermeture de rues:

Heure de fermeture à la circulation automobile : 7 h 00

Heure de la réouverture à la circulation automobile: 13 h 00

**Boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne;
Avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Stuart;**

L'école Guy-Drummond à titre d'organisatrice de l'événement s'est engagé à :

- Produire et distribuer un avis aux résidents du secteur pour les informer de la fermeture des rues et de l'interdiction de stationner:
 - Sur l'avenue Lajoie, entre les avenues Stuart et McEachran;
 - Sur l'avenue Dollard, entre les avenues Van Horne et Bernard;

La distribution de l'avis se fera quelques jours avant l'événement;

- Maintenir le niveau de bruit à un niveau acceptable compte tenu des activités normales d'un tel événement et qui respecte le niveau maximum prescrit par le règlement sur le bruit (AO-21);
- Nettoyer au besoin la voie publique et le trottoir souillés par les activités de l'événement;
- Informer les parents de l'école Guy-Drummond et demande au collège Stanislas de faire de même, relativement aux conditions particulières du stationnement et de fermeture de rues le jour de l'événement;
- S'assurer d'avoir des bénévoles en nombre suffisant pour arrêter une course en cas d'urgence et guider rapidement les enfants sur le trottoir si un véhicule

d'urgence doit passer. Un couloir d'urgence d'un minimum de 6 mètres de largeur doit rester libre d'obstacle fixe pour la durée de l'événement.

JUSTIFICATION

Cette activité encourage la pratique du sport et la bonne condition physique des jeunes. De plus, elle permet l'intégration du milieu scolaire à l'arrondissement ainsi qu'à sa population. L'école ne dispose pas d'espace adéquat sur sa propriété pour la tenue d'un tel événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers à considérer se limitent aux points suivants, qui sont de la responsabilité de l'arrondissement:

- Livraison de barricades de foule (barrières Mills) aux points de fermeture de la circulation automobile;
- **4** à l'intersection de l'avenue Van Horne et du boulevard Dollard (sur le terre-plein central);
- **2** sur le terre-plein central à l'entrée du stationnement des employés du Collège Stanislas (au sud de l'avenue Van Horne du côté ouest);
- **6** à l'intersection de l'avenue Lajoie et du boulevard Dollard (sur le terre-plein central du côté nord)
- **3** à l'intersection des avenues Lajoie et McEachran (nord-est);
- **5** à l'intersection du boulevard Dollard et de l'avenue Bernard (terre-plein central côté nord);
- **3** à l'intersection des avenues Lajoie et Stuart (nord-ouest)
- **2** à l'intersection du boulevard Dollard et de la ruelle au nord de Lajoie (ouest);
- **2** à l'intersection de la ruelle au sud de la Lajoie entre Stuart et Dollard;
- **2** à l'intersection du boulevard Dollard et de la sortie du stationnement souterrain du collège Stanislas.

Pour un total de 29 barricades de foule.

- Installation des panneaux de stationnement aériens, le 2 juin 2016 en après-midi, interdisant le stationnement de 8 h à 13 h 00, le 3 juin 2016.
- Retrait des panneaux de stationnement aériens le 3 juin 2016 en PM.
- Remorquage de véhicule sur le parcours;
- Comblement de nids-de-poule sur le parcours au besoin;
- Nettoyage de la chaussée avant l'événement;
- Contrôle de la fermeture de rues par le Service de la sécurité publique d'Outremont et le SPVM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Outre l'avis distribué par l'organisation de l'événement, l'arrondissement publiera l'avis de fermeture de rues dans les journaux locaux et sur son site Web.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Réunion de coordination avec le PDQ 24 du SPVM pour le contrôle de la circulation;
- Déploiement de l'événement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette demande répond aux exigences de notre procédure de demande de fermeture de rues dans le cadre de la tenue d'événements spéciaux de l'arrondissement et au Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204).

- Le responsable de l'événement identifié sur le formulaire de demande, devra être présent sur les lieux pour répondre à toute demande de l'arrondissement en cours d'événement et être disponible pour répondre à tout appel de la sécurité publique via un téléphone cellulaire, le 3 juin de 7 h 45 à 13 h 30.
- Le demandeur doit être en mesure de permettre l'accès aux services d'urgence au périmètre, sans délai, en ouvrant les barricades.
- Un couloir d'urgence de 6 mètres devra demeurer exempt d'obstacles pour permettre, au besoin, l'accès aux services d'urgence.
- Le niveau de bruit engendré par l'événement devra respecter celui prescrit au règlement sur le bruit de l'arrondissement (AO-21).
- Aucun appareil sonore ou d'amplification du son ne devra être installé ou utilisé sur la voie publique dans le cadre de cet événement spécial (règlement AO-204, art. 9).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Edison RAMIREZ, Outremont
Patrick - Ext CHAYER, Outremont
Hadi HAKIM, Outremont
Pascale LEBEL, Outremont

Lecture :

Edison RAMIREZ, 18 avril 2016

Hadi HAKIM, 15 avril 2016
Pascale LEBEL, 15 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-15

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - Culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1162504022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de la fête de fin d'année du Centre de la petite enfance (CPE) Frisson de Colline qui se tiendra le vendredi 10 juin 2016 de 16 h à 20 h 30

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de la fête de fin d'année du Centre de la petite enfance (CPE) Frisson de Colline qui se tiendra le vendredi 10 juin 2016 de 16 h à 20 h 30

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-04-26 05:51

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162504022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de la fête de fin d'année du Centre de la petite enfance (CPE) Frisson de Colline qui se tiendra le vendredi 10 juin 2016 de 16 h à 20 h 30

CONTENU

CONTEXTE

Fête de fin d'année du CPE Frisson de Colline organisée pour les enfants, les parents et le personnel du CPE dans le parc St-Viateur

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

L'événement dans une mouture différente a été autorisé lors des deux dernières années par la DCSLDS.

DESCRIPTION

Dans sa demande initiale, le promoteur désirait obtenir un permis d'alcool ainsi qu'une permission de vendre de la nourriture sur place lors de son événement. Suite aux conversations avec la DCSLDS qui l'informait de l'impossibilité d'avoir un permis d'alcool et de vendre de la nourriture sur l'espace public, le promoteur a modifié son événement en retirant ces deux demandes.

Le promoteur offrira donc aux personnes présentes des hot-dog, des hamburgers et des jus. La cuisson des aliments se fera sur un BBQ et le promoteur devra faire parvenir à la DCSLDS une copie de son permis du MAPAQ ainsi que l'autorisation du SIM au plus tard une semaine avant la tenue de son événement. Environ 80 personnes sont attendues à cet événement le 10 juin 2016 entre 16 h et 20 h 30

JUSTIFICATION

Il s'agit d'un événement rassembleur qui favorise les échanges entre parents et élèves. Il favorise la fraternité et les bonnes relations entre parents, enfants et personnel du CPE. Jusqu'à présent, cet événement arbore beaucoup de succès et il est apprécié de tous.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Achalandage un peu plus élevé dans le parc

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cette demande répond aux exigences de notre procédure de demande d'événements spéciaux de l'arrondissement conformément au règlement AO-204.

- Le responsable de l'événement identifié sur le formulaire de demande, doit être présent sur les lieux pour répondre à toute demande de l'arrondissement en cours d'événement et être disponible pour répondre à tout appel de la sécurité publique via un téléphone cellulaire, et ce, pendant l'événement, également 1 heure avant et 1 heure après.
- Le niveau de bruit engendré par l'événement devra respecter celui prescrit au règlement sur le bruit de l'arrondissement (AO-21).
- Toutes les autres dispositions réglementaires en vigueur devront être respectées.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pascale LEBEL, Outremont
Edison RAMIREZ, Outremont
Patrick - Ext CHAYER, Outremont
Hadi HAKIM, Outremont

Lecture :

Pascale LEBEL, 25 avril 2016
Edison RAMIREZ, 25 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-14

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - Culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1162504016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance de fermeture de rues autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil » qui aura lieu le samedi 4 juin 2016, de 8 h à 17 h, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes : l'avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard de même que l'avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance, autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil », qui aura lieu le samedi 4 juin 2016 de 8 h à 17 h, la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes :

- l'avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard;
- l'avenue Saint-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-04-26 05:53

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1162504016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance de fermeture de rues autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil » qui aura lieu le samedi 4 juin 2016, de 8 h à 17 h, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes : l'avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard de même que l'avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement organise depuis plusieurs années la Kermesse Soleil. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) est responsable de ce dossier et requiert annuellement une fermeture de rue dans le cadre de la programmation de cet événement familial festif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 16 0160 - 3 mai 2011 : D'autoriser l'émission de l'ordonnance suivante, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil », qui se tiendra le samedi 11 juin 2011 de 8h à 17h : Ordonnance numéro OCA11 160160, autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil », organisé par le Service des loisirs et de la culture de l'arrondissement, au parc Beaubien, samedi le 11 juin 2011, de 8h à 17h : la fermeture à la circulation automobile sur les avenues suivantes : Avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard; Avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

CA13 16 0195 - 3 juin 2013 : D'édicter l'ordonnance numéro OCA13 16 0195, autorisant l'occupation du domaine public et la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes, dans le cadre la tenue de l'événement « Kermesse Soleil » qui aura lieu le 8 juin 2013, de 8h à 17 h : Avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard; Avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman. Le tout selon les réserves indiquées au sommaire décisionnel.

CA14 16 0174 - 5 mai 2014 : D'adopter l'ordonnance OCA14 16 0174 autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil », qui aura lieu le samedi 7 juin 2014, de 8h à 17h, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes : Avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard; Avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

CA15 16 0162 - 4 mai 2015 : Édicter une ordonnance, autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil », qui aura lieu le samedi 6 juin 2015 de 8 h à 17 h, la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes: avenue Stuart,

entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard; avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

DESCRIPTION

Fermeture de rues suivantes de 8h à 17h, le samedi 4 juin 2016:

- Avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard;
- Avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

La direction des travaux publics devra également faire interdire le stationnement sur ces tronçons d'avenues pour la sécurité des participants.

- Les enseignes devront être posées **le 3 juin avant 14 h**. Les enseignes devront indiquer l'interdiction **le 4 juin de 8 h à 17 h**.

La Sécurité publique procédera au remorquage des véhicules en infraction à compter de 8 h.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement sociale est responsable d'affecter le personnel ou les bénévoles requis aux points de fermeture pour en assurer le respect par les automobilistes et pour donner accès aux services d'urgence si requis ou assumer les coûts d'un agent de la sécurité publique pour la durée de l'événement aux quatre points de fermeture à la circulation.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'un événement annuel organisé par l'arrondissement et fort prisé tant pas les citoyens que par les organismes et associations communautaires locales. Cet événement permet notamment aux associations et organismes communautaires de faire des levées de fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Livraison de barricades de foule (barrières Mills) aux points de fermeture suivants :

- 8 barricades Intersection du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et de l'avenue Stuart (nord-ouest);
- 4 barricades à l'intersection des avenues Bernard et Stuart (sud-ouest);
- 4 barricades à l'intersection des avenues St-Viateur et Wiseman;
- 5 barricades à l'intersection de l'avenue Stuart et de la sortie du stationnement sud du CÉA Outremont (sud-ouest).

Déplacement des véhicules en infraction;

Pose et retrait d'enseignes temporaires pour interdire le stationnement;

Nettoyage de la chaussée avant et après l'événement..

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La circulation de véhicules et le stationnement seront interdits aux riverains pour la durée de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social fera distribuer un avis aux résidents des avenues Stuart et St-Viateur pour les informer de la fermeture de rues le jour de l'événement de même que des mesures de stationnement pour accommoder les riverains.

L'arrondissement fera publier l'avis public de fermeture de rues dans les journaux locaux et le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en place de l'événement et prise en charge des responsabilités de chaque service impliqué:

- Pose d'enseignes, nettoyage de la chaussée et livraison des barricades: **Direction des travaux publics;**
- Distribution de l'avis et logistique de l'événement: **Direction de la culture, sports, loisirs et développement social**
- Déplacement des véhicules: **Sécurité publique.**
- Attention spéciale, sécurité: **Sécurité publique et SPVM selon les besoins exprimés par la DCSLDS**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette demande répond aux exigences de notre procédure de demande de fermeture de rues dans le cadre de la tenue d'événements spéciaux de l'arrondissement.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Edison RAMIREZ, Outremont
Hadi HAKIM, Outremont
Pascale LEBEL, Outremont
Patrick - Ext CHAYER, Outremont

Lecture :

Edison RAMIREZ, 18 avril 2016

Hadi HAKIM, 15 avril 2016

Pascale LEBEL, 15 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-04-15

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - Culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1162504024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances de fermeture de rues nécessaires à la tenue des Fêtes des voisins 2016 selon le site et l'horaire prévu à la liste figurant au sommaire décisionnel

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'édicter les ordonnances de fermeture de rues autorisant, dans le cadre de la tenue des Fêtes des voisins 2016, la fermeture à la circulation sur les voies publiques des rues énumérées ci-après selon les dates indiquées :

- L'avenue Dollard entre les avenues Van Horne et Ducharme, le samedi 4 juin 2016 de 15 h 30 à 22 h;
- L'avenue Durocher entre les avenues St-Viateur et Fairmount incluant une partie de la ruelle à l'est de Durocher, le dimanche 5 juin 2016 de 13 h à 21 h.

Signé par Sonia ST-LAURENT **Le** 2016-04-27 13:35

Signataire : Sonia ST-LAURENT

C/d sports et loisirs (arr outremont)
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1162504024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances de fermeture de rues nécessaires à la tenue des Fêtes des voisins 2016 selon le site et l'horaire prévu à la liste figurant au sommaire décisionnel

CONTENU

CONTEXTE

Différentes fêtes de voisins organisées par les citoyens. Ces événements ont pour objectif d'unir les gens vivant dans un même environnement (voisinage) et permet à ceux-ci de jouer un rôle actif pour développer notre communauté dans un esprit de camaraderie, de bon voisinage et de solidarité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 160159 - 3 mai 2011 : D'autoriser la fermeture à la circulation automobile sur les avenues et ruelles suivantes pour permettre le bon déroulement de l'événement "Fête des voisins" , une initiative de l'organisme *Outremont en famille* le samedi 4 juin 2011 (ou le lendemain en cas de pluie): 1. Ruelle Querbes / De L'Épée, entre les avenues Fairmount et Laurier, de 10h à 17h; 2. Ruelle Dollard / Stuart, entre les avenues Lajoie et Stuart, de 17h à 23h; 3. Avenue Stuart, entre le chemin de la Côte Sainte-Catherine et l'avenue St-Viateur, de 17h à 23h; 4. Avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Van Horne, de 17h à 23h.

CA12 160191 - 7 mai 2012 : D'édicter l'ordonnance suivante :ORDONNANCE NUMÉRO OCA12 160 191, autorisant, dans le cadre de l'événement « Fêtes des Voisins», qui aura lieu samedi 2 juin 2012 (ou le samedi 16 juin 2012 en cas de pluie) : la fermeture à la circulation automobile sur les voies de circulation suivantes : Avenue Dollard, entre les avenues Van Horne et Ducharme, de 15h00 à 23h00; Ruelle Stuart / Dollard, entre les avenues Lajoie et Stuart, de 15h00 à 23h00; Avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Ste-Catherine et l'avenue St-Viateur, de 17h00 à 23h00; Ruelle Durocher / Querbes, entre les avenues Laurier et Fairmount, de 17h00 à 19h00. Le tout sujet aux réserves indiquées dans le sommaire décisionnel sous la rubrique « Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs ».

CA13 160162 - 6 mai 2013 : D'autoriser la fermeture à la circulation automobile sur les avenues suivantes pour permettre la Fête des voisins du 8 juin 2013, en cas de pluie, remise au 15 juin 2013: 1. Avenue Dollard, entre les avenues Van Horne et Ducharme, de 15h00 à 23h00; 2. Ruelle Durocher / Querbes, entre les avenues Laurier et Fairmount, de 16h00 à 19h00; 3. Avenue Hartland, entre les avenues Ducharme et Du Manoir, de 16h00 à 23h00; La fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Stuart, entre les avenues Bernard et Saint-Viateur, de 16h00 à 23h00, le 22 juin 2013.

CA14 160172 - 5 mai 2014 : D'adopter l'ordonnance OCA14 160172 autorisant la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes pour permettre la Fête des voisins du 7 juin 2014 (remise au 14 juin en cas de pluie) : 1. Avenue Dollard, entre les avenues Van Horne et Ducharme, de 17 h à 22 h; 2. Avenue Hartland, entre les avenues Ducharme et Du Manoir, de 16 h à 22 h; 3. Avenue McDougall, entre le Chemin Côte-Ste-Catherine et l'avenue Elmwood, de 10 h à 15 h; Avenue Durocher entre l'avenue St-Viateur et la ruelle entre St-Viateur et Fairmount, pour permettre la Fête des voisins du 8 juin 2014, de 11 h à 17 h; Avenue Stuart, entre les avenues Bernard et Saint-Viateur, pour permettre la Fête des voisins du 21 juin 2014, de 16 h à 22 h.

CA14 160232 - 2 juin 2014 : Autoriser la fermeture à la circulation automobile sur les artères et aux heures suivantes : L'avenue Querbes, de l'avenue Van Horne jusqu'au cul-de-sac au nord de Van Horne, pour permettre la Fête des voisins du 20 juillet 2014, de 16 h à 22 h; La ruelle entre les avenues Champagneur et Outremont de l'avenue Van Horne à l'avenue Lajoie, pour permettre la Fête des voisins du 24 juin, de 8 h à 22 h.

CA15 160163 - 4 mai 2015 : D'édicter une ordonnance, autorisant la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes pour permettre l'événement « Fêtes des Voisins 2015 » aux dates et heures décrites ci-après : La ruelle à l'est de l'avenue Durocher entre les avenues Fairmount et Laurier, le samedi 6 juin 2015 de 16h à 22h; l'avenue McDougall entre l'avenue Elmwood et le Chemin de la Côte-Ste-Catherine, le samedi 13 juin 2015 de 15 h à 21 h; l'avenue Champagneur, au nord de l'avenue Ducharme incluant la ruelle à l'ouest de l'avenue Champagneur, le samedi 13 juin 2015 de 16 h à 22 h, remis au 20 juin en cas de pluie; l'avenue Dollard entre les avenues Van Horne et Ducharme, le samedi 13 juin 2015 de 10 h à 22 h; l'avenue Hartland entre les avenues Ducharme et du Manoir, des deux côtés, le samedi 13 juin 2015 de 18 h à 22 h; la ruelle à l'est de l'avenue Dollard, entre les avenues Lajoie et Bernard, le samedi 13 juin 2015 de 16 h à 22 h; l'avenue Durocher entre les avenues St-Viateur et Fairmount incluant une partie de la ruelle à l'est de Durocher, le dimanche 14 juin 2015 de 14 h à 20 h, remis au 21 juin en cas de pluie.

DESCRIPTION

1) 811, avenue Dollard

Les citoyens à proximité seront invités à se rassembler en famille sur la ruelle, soit pour partager un repas communautaire préparé sur le BBQ ou pour pratiquer des activités en famille. Pour cette demande, environ quarante (80) personnes sont attendues. Une musique d'ambiance douce sera diffusée par un système maison. Les systèmes de son devront respecter les niveaux maximums prescrits au règlement et être situé sur le domaine privé.

Pour cette demande, l'événement se déroulera le samedi 4 juin 2016 de 15 h à 22 h.

Fermeture :

Avenue Dollard entre les avenues Van Horne et Ducharme, de 15 h 30 à 22 h.

Nature des activités :

Repas communautaire et fête de voisinage, jeux pour enfants.

Besoins :

Livraison de barricades :

- 3 à l'intersection des avenues Van Horne et Dollard;
- 3 à l'intersection de l'avenue Dollard et de la ruelle au sud-est de Dollard;
- 3 à l'intersection de l'avenue Dollard et de la ruelle au sud-ouest de Dollard;
- 3 à l'intersection de l'avenue Dollard et de la ruelle au nord-est de Dollard;
- 3 à l'intersection de l'avenue Dollard et de la ruelle au nord-ouest de Dollard;
- 3 à l'intersection des avenues Dollard et Ducharme.

Pose d'enseignes :

Interdiction de stationnement de 14 h à 22 h le 4 juin 2016;
Avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Van Horne (des deux côtés).

Remorquage :

Déplacement des véhicules en infraction à compter de 14 h le 4 juin 2016.

Nombre de participants :

80 personnes.

2) 5360, avenue Durocher

Les citoyens à proximité seront invités à se rassembler en famille sur la ruelle, soit pour partager un repas communautaire préparé sur le BBQ ou pour pratiquer des activités en famille. Pour cette demande, environ quarante (80) personnes sont attendues. Une musique d'ambiance douce sera diffusée par un système maison. Les systèmes de son devront respecter les niveaux maximums prescrits au règlement et être situé sur le domaine privé.

Pour cette demande, l'événement se déroulera le Dimanche 5 juin 2016 de 13 h à 21 h.

Fermeture :

Avenue Durocher entre les avenues St-Viateur et Fairmount incluant une partie de la ruelle à l'est de Durocher, de 13 h à 21 h.

Nature des activités :

Repas communautaire et fête de voisinage, jeux pour enfants.

Besoins :

Livraison de barricades :

- 3 à l'intersection des avenues Durocher et St-Viateur;
- 3 à l'intersection des avenues Durocher et Fairmount;
- 3 à l'intersection de la ruelle au nord-ouest de Fairmount, entre Fairmount et St-Viateur;
- 3 à l'intersection de la ruelle au sud-est de Fairmount, Fairmount et St-Viateur.

Pose d'enseignes :

Interdiction de stationnement de 12 h à 21 h le 5 juin 2016;
Avenue Durocher, entre les avenues St-Viateur et Fairmount (des deux côtés).

Remorquage :

Déplacement des véhicules en infraction à compter de 12 h le 5 juin 2015.

Nombre de participants :

80 personnes

JUSTIFICATION

Il s'agit d'une série d'événements qui soutiennent le développement des relations de bon voisinage et de la vie de quartier en milieu urbain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers à considérer se limitent aux points suivants, qui seront de la responsabilité de l'arrondissement :

Service des travaux publics :

- Nettoyage de la chaussée avant l'événement;
- Livraison de barricades de foule (barrières Mills);
- Pose d'enseignes de stationnement interdit.

Services de la sécurité publique :

- Déplacement des véhicules en infraction (Par la firme G4S);
- Attention spéciale.

Services de police de la Ville de Montréal (SPVM) :

- Attention spéciale;
- Selon la disponibilité des cadets, passage.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Outre l'avis distribué par les organisateurs, l'arrondissement publiera l'avis public de fermeture de rue et de la ruelle dans les journaux locaux et sur son site Web.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La responsable de chaque événement identifiées sur les formulaires de demande, devront être présentes sur les lieux pour répondre à toute demande de l'arrondissement en cours d'événement et être disponibles pour répondre à tout appel de la sécurité publiques via un téléphone cellulaire, et ce, pendant l'événement, également 1 heure avant et 1 heure après. Les demandeurs doivent être en mesure de permettre l'accès aux services d'urgence au périmètre, sans délai, en ouvrant les barricades. Un couloir d'urgence de 6 mètres devra

demeurer exempt d'obstacles pour permettre au besoin l'accès aux services d'urgence dans le cas des fermetures de rues. Le niveau de bruit engendré par l'événement devra respecter celui prescrit au règlement sur le bruit de l'arrondissement (AO-21).

La recommandation au sommaire sera signée par madame Sonia St-Laurent, chef de division sports et loisirs, désigné, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), pour remplacer monsieur Michel Allen dans l'exercice de ses fonctions de directeur, direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. et pour exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions, le 27 avril 2016.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Edison RAMIREZ, Outremont
Pascale LEBEL, Outremont
Hadi HAKIM, Outremont
Patrick - Ext CHAYER, Outremont

Lecture :

Hadi HAKIM, 27 avril 2016
Pascale LEBEL, 27 avril 2016
Edison RAMIREZ, 26 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-26

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - Culture, bibliothèque et
développement social

**Dossier # : 1164701008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'immeuble situé au 1560, avenue Bernard - Modification de l'apparence extérieure sur l'ensemble des façades du bâtiment

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé à la séance du 6 avril 2016 de refuser la demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
Considérant que le projet d'agrandissement va à l'encontre du langage résidentiel établi dans le secteur;

Considérant qu'il y a un manque du souci d'intégration architectural;

Considérant que le projet d'agrandissement ne rencontre pas les critères définis au règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

En conséquence, il est recommandé:

DE REFUSER à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de modification de l'apparence extérieure sur l'ensemble des façades du bâtiment situé au 1560, avenue Bernard, tel que montré sur les plans réalisés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine.

Pour les motifs suivants:

- le projet ne tient pas compte des bâtiments adjacents;
- le projet ne tient pas compte du caractère de la rue;
- le traitement des façades, de la terrasse et des fenêtres ne tient pas compte du bâtiment auquel il est fixé;
- la démolition de la galerie au mur arrière est déconseillée;
- les couleurs choisies pour les boiseries et les fenêtres ne s'intègre pas au bâtiment et ne mets pas en valeur ces éléments.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-04-27 19:27

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1164701008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'immeuble situé au 1560, avenue Bernard - Modification de l'apparence extérieure sur l'ensemble des façades du bâtiment

CONTENU**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

La demande d'approbation d'un PIIA ayant fait l'objet d'une présentation au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 avril 2016, porte sur le projet détaillé à la pièce jointe à la propriété sise au 1560, avenue Bernard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****1560, avenue Bernard**

L'affichage proposé sera appliqué sur chacune des quatre fenêtres en baie, dans la partie intérieure de la surface vitrée. Les inscriptions seront en acrylique, de couleur blanc et le lettrage sera découpé sans fond. Les inscriptions respectent la superficie maximale totale de 25% de la vitrine.

Une demande de certificat d'occupation commerciale à été reçue le 21 décembre 2015.

JUSTIFICATION

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 6 avril 2016 pour l'évaluation des projets et a formulé la recommandation jointe au dossier. Après avoir pris connaissance des projets, la chef de division urbanisme, permis et inspections recommande au Conseil d'arrondissement le refus du dossier de PIIA à la propriété sise au 1560, avenue Bernard.

Avec les motifs suivants:

- le projet ne tient pas compte des bâtiments adjacents;
- le projet ne tient pas compte du caractère de la rue;
- le traitement des façades, de la terrasse et des fenêtres ne tient pas compte du bâtiment auquel il est fixé;
- la démolition de la galerie au mur arrière est déconseillée;
- les couleurs choisies pour les boiseries et les fenêtres ne s'intègre pas au bâtiment et ne mettent pas en valeur ces éléments.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées:

- Ce dossier a fait l'objet du CCU du 6 avril 2016.

Étapes à réaliser:

- Dossier est inscrit à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 2 mai 2016
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de PIIA déposée est conforme aux dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et le CCU a une recommandation non favorable à transmettre au Conseil d'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Recommandation défavorable pour la demande de PIIA

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Agent du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-18

Michel ALLEN
Directeur d'arrondissement par intérim



Dossier # : 1164701007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation de PIIA, en vertu du règlement 1189, portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux: 275, avenue Querbes; 1280, avenue Bernard; 870, avenue Antonine-Maillet; 1246, avenue Van Horne

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 6 avril 2016 d'accorder ces demandes d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189 sur les PIIA;

RECOMMANDE D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la listes ci-dessous et préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont:

- 275, avenue Querbes
- 1280, avenue Bernard
- 870, avenue Antonine-Maillet
- 1246, avenue Van Horne

Laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-04-27 19:29

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164701007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation de PIIA, en vertu du règlement 1189, portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux: 275, avenue Querbes; 1280, avenue Bernard; 870, avenue Antonine-Maillet; 1246, avenue Van Horne

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Ci après les demandes d'approbation d'un PIIA ayant fait l'objet d'une présentation au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 avril 2016:

1. 275, avenue Querbes;
2. 1280, avenue Bernard;
3. 870, avenue Antonine-Maillet;
4. 1246, avenue Van Horne.

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour l'évaluation des demandes de PIIA et a formulé la recommandation, avec ou sans réserve, qui est indiquée à chacune des "**planches**" des propriétés concernées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

SVP vous référer aux pièces jointes, chaque projet détient une "planche" décrivant la nature de la demande ainsi qu'une recommandation, avec ou sans réserve.

275, avenue Querbes

Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure en façade avant et au mur latéral droit.

Le SAUP a déjà émis un permis de transformation le 18 mars 2016 pour la réfection de la maçonnerie en façade et au mur latéral droit. Les propriétaires désirent coordonner le remplacement des fenêtres avec leurs travaux de maçonnerie. Les fenêtres proposées

respectent les subdivisions et le mode d'ouverture existant, soit le type guillotine 50/50, sauf pour les deux plus petites fenêtres en façade qui seront fixes. Les fenêtres proposées sont en aluminium extrudé de couleur noire. Les propriétaires ont effectué un agrandissement au mur arrière en 2014 et les fenêtres qui avaient été autorisées étaient également de couleur noire.

1280, avenue Bernard

Le projet consiste à la modification de l'apparence extérieure sur l'ensemble des façades du bâtiment. L'affichage proposé sera appliqué sur chacune des quatre fenêtres en baie, dans la partie intérieure de la surface vitrée. Les inscriptions seront en acrylique, de couleur blanc et le lettrage sera découpé sans fond. Les inscriptions respectent la superficie maximale totale de 25% de la vitrine.

Une demande de certificat d'occupation commerciale a été reçue le 21 décembre 2015.

870, avenue Antonine-Maillet

Le projet a été présenté une première fois lors de la rencontre du CCU du 9 mars 2016 et il était à revoir avec les orientations suivantes :

- Le projet révisé devra prendre en considération la topographie de l'environnement entourant le bâtiment;
- La projection de la pergola devra être réduite;
- Il est suggéré de déposer des perspectives sous différents angles afin de bien illustrer l'intégration du projet dans le voisinage.

Un projet révisé a été déposé le 29 mars 2016. Dans cette version, un talus végétalises sera ajouté et des arbustes seront plantés afin de mieux respecter la topographie environnante. La profondeur du perron de béton a été réduite, passant de 1,80 mètre à 1,50 mètre. Quant à la pergola en acier et en bois de chêne verni, sa profondeur a été réduite, passant de 1,80 mètre à 1,60 mètre. Les garde-corps proposés sont toujours en acier peint noir et les mains courantes en bois de cèdre vernis. Un revêtement de stuc de couleur gris sera appliqué sur le béton existant.

1246, avenue Van Horne

Le projet a été présenté lors de la rencontre du CCU du 9 mars 2016 et il était à revoir avec les orientations suivantes :

- le coin en angle devra être conservé;
- la corniche devra être conservée;
- le revêtement de brique devra être maintenu comme revêtement extérieur principal.

Dans la nouvelle version du projet déposé le 29 mars 2016, aucun agrandissement n'est effectué afin de conserver le coin en angle, typique des commerces de coins de rues montréalais. La corniche existante est également conservée et repeinte de couleur gris charcoal. Des dalles en pierre Saint-Marc seront appliquées dans la partie du bas du bâtiment, jusqu'à la hauteur des vitrines. Les vitrines seront modifiées et le vitrage sera sur la pleine hauteur de l'ouverture, sans subdivisions. Des panneaux en aluminium gris charcoal seront ajoutés. Les fenêtres coulissantes seront toutes remplacées par des fenêtres fixes avec un cadrage en aluminium de couleur gris charcoal. La disposition des ouvertures aux murs avant demeurera inchangée, sauf pour deux fenêtres, une par façade, qui sera agrandie et l'appareillage de brique en soldat sera ajusté en conséquence. Au mur arrière,

une ouverture au 2e étage sera condamnée et une autre sera rétrécie.

Le projet précédent incluait un palier de 3' 10" par 9' 1 1/2" entièrement sur le domaine public. Dans le projet révisé, il y a toujours un empiètement sur le domaine public, mais celui-ci est minimisé et consistera en une seule marche en pierre Saint-Marc de 11" par 4' 11". L'ajout de la marche sur le domaine public est pour permettre d'agrandir le palier d'entrée afin d'offrir à sa clientèle un accès sécuritaire au bâtiment.

JUSTIFICATION

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 6 avril 2016 pour l'évaluation des projets et a formulé les recommandations en pièces jointes au dossier.

Suite à l'analyse de l'ensemble des projets, la chef de division urbanisme, permis et inspections recommande au Conseil d'arrondissement l'approbation de l'ensemble des dossiers de PIIA avec les réserves émises par le Comité.

870, avenue Antonine-Maillet

- le talus devra être rehaussée jusqu'au palier existant afin de respecter la topographie d'origine et réduire la verticalité du bâtiment;
- des plans révisés détaillés indiquant le matériau de finition extérieure correspondant à l'échantillon déposé et la nouvelle hauteur du talus devront être déposés au SAUP.

1246, avenue Van Horne

- au 2e étage, conserver les allèges sous les ouvertures modifiées;
- au rez-de-chaussée, conserver les subdivisions des vitrines, tel que l'existant.

Il est également suggéré d'intégrer une rampe pour l'accès aux personnes à mobilité réduite.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées:

- l'ensemble des dossiers ont fait l'objet du CCU du 6 avril 2016.

Étapes à réaliser:

- Tous les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 2 mai 2016.

- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de PIIA déposées sont conformes aux dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Recommandations favorables avec ou sans réserve

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Agent du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Michel ALLEN
Directeur d'arrondissement par intérim

Le : 2016-04-18



Dossier # : 1164328006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution concernant une occupation permanente du domaine public relativement à la construction d'un muret de soutènement et l'empiètement des escaliers pour le bâtiment sis au 31, avenue Beloeil identifié par le numéro de lot 1 349 898 du cadastre du Québec

Il est recommandé d'approuver la demande d'occupation permanente du domaine public relativement à la construction d'un muret de soutènement et l'empiètement des escaliers pour le bâtiments sis au 31, avenue Beloeil identifié par le numéro de lot 1 349 898 du cadastre du Québec.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-04-28 16:29

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164328006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution concernant une occupation permanente du domaine public relativement à la construction d'un muret de soutènement et l'empiètement des escaliers pour le bâtiment sis au 31, avenue Beloeil identifié par le numéro de lot 1 349 898 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Le 6 mars 2006, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement AO-48 portant sur l'occupation du domaine public.

L'article 2 du règlement stipule clairement ceci : « l'occupation du domaine public par toute personne, corporation ou organisme autre que l'arrondissement ou la ville est interdite sans une autorisation conforme au présent règlement ». Les articles 37 à 41 précisent les principales dispositions pour une occupation permanente du domaine public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La demande d'autorisation concerne le 31, avenue Beloeil identifié par le numéro de lot 1 349 898 du cadastre du Québec et portant sur l'empiètement d'un futur muret de soutènement ainsi que sur des escaliers menant à l'allée piétonnière.

Muret de soutènement

Le muret de soutènement existant est en mauvais état et doit être remplacé. La topographie du terrain est en pente, et afin de retenir les sols et pour éviter de modifier la pente naturelle du terrain, ce muret est requis. L'empiètement du muret proposé est de même dimension que celui existant, c'est à dire de 1.01 m2.

Escalier menant à l'allée piétonnière

Les propriétaires ont obtenu un permis pour la réfection des escaliers en façade. Les plans qui ont été déposés par leur contracteur ne prévoyaient pas d'empiètement sur le domaine public. Or, lors de la reconfiguration de ceux-ci afin de respecter les exigences du code de construction et considérant la topographie du terrain, ils ont dû empiéter sur le domaine public. Cet empiètement est de 1.51 m2.

Une autorisation du conseil d'arrondissement est requise en vertu de l'article 37 du règlement AO-48. Un plan d'un arpenteur-géomètre indiquant les dimensions de l'occupation prévue a été déposée au SAUP le 21 avril 2016.

JUSTIFICATION

Les propriétaires demandent au conseil d'arrondissement d'autoriser l'empiètement de ces deux (2) constructions sur le domaine public afin de ne pas modifier la topographie du terrain pour ce qui est du mur de soutènement ainsi que de mettre aux normes l'escalier qui donne accès à la propriété.
Les documents justificatifs se trouvent en pièce jointe du présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du dossier à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mai 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande est conforme au règlement AO-48 portant sur l'occupation du domaine public.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hadi HAKIM, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-27

Michel ALLEN
Directeur d'arrondissement par intérim

**Dossier # : 1150029015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Modification d'un PIIA pour l'immeuble situé sur le lot 5 703 445 du Site Outremont - Demande d'autorisation de construire le pont piéton prévu dans la construction du bâtiment du Complexe des Sciences de l'Université de Montréal sans introduire d'ouvertures dans les parois des garde-corps

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 9 septembre 2015 et que le conseil d'arrondissement lors de la séance du 5 octobre 2015 ont recommandé favorablement des demandes des dérogations mineures.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 9 septembre 2015 et le conseil d'arrondissement lors de la séance du 5 octobre 2015 ont recommandé favorablement, sous certaines réserves, la demande d'approbation de PIIA;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1150029015;

ATTENDU la lettre déposée évoquant l'argumentaire afin de ne pas respecter la réserve au niveau des ouvertures dans les garde-corps par MENKES SHOONER DAGENAI LETOURNEUX LEMAY NFOE architectes au nom de l'Université de Montréal ;

Il est recommandé:

D'APPROUVER la demande de modification du PIIA relativement au projet du Complexe des sciences sur le lot 5 703 445 du Site Outremont, en retirant la réserve relative à l'obligation d'introduire des ouvertures dans les parois des garde-corps du pont piéton.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-04-27 21:52

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150029015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Modification d'un PIIA pour l'immeuble situé sur le lot 5 703 445 du Site Outremont - Demande d'autorisation de construire le pont piéton prévu dans la construction du bâtiment du Complexe des Sciences de l'Université de Montréal sans introduire d'ouvertures dans les parois des garde-corps

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la résolution numéro CA15 16 0326 de la séance du 5 octobre 2015, les requérants désirent obtenir l'autorisation de construire le pont piéton prévu dans la construction du bâtiment du Complexe des Sciences de l'Université de Montréal sans introduire d'ouvertures dans les parois des garde-corps, malgré une réserve du comité consultatif d'urbanisme. Voici l'extrait du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2015:

« · *relativement au pont piéton, il est recommandé :*

- 1. d'introduire des ouvertures dans les parois des garde-corps afin d'alléger la structure projetée et d'offrir une percée vers les trains ;*
- 2. démontrer la durabilité du matériau métallique suggéré au niveau des garde-corps;*
- 3. dû aux pentes prévues au niveau du pont piéton, prévoir un moyen, à la surface du sol, de ralentir la vitesse des cyclistes;*
- 4. démontrer que les piliers du pont ne font pas obstacle à la bonne circulation prévue principalement de l'espace piéton de la rue privée;*
- 5. relativement aux impacts des vents, il est recommandé de déposer une étude complète en soufflerie avec maquette démontrant les conditions des vents.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.»

Les réserves numérotées de 2 à 5 seront respectées, mais la réserve numéro 1 ne pourrait pas l'être pour les raisons suivantes évoquées par la firme d'architecture mandatée par l'Université de Montréal:

- **Structure**

Lors du développement de la conception du pont, il s'est avéré que la présence de très nombreux éléments de structure causés par la portée et la largeur du pont ne permet pas la présence

d'ouvertures de dimension suffisante et en quantité suffisante pour que l'impact soit intéressant pour les usagers. De plus, étant donné l'épaisseur de la structure des parois de la passerelle, la profondeur de ces petites ouvertures ne permettra pas une vue intéressante.

- **Canadien Pacifique**

La présence d'ouvertures réelles (même de 4 pouces) est refusée par le CP, qui nous a déjà autorisé à construire la passerelle telle que présentée sans ouverture. Pour le CP, la sécurité prime, et des ouvertures pourraient représenter un élément de danger. Il faut éviter que des objets puissent être jetés sur les trains (bouteilles ou autres). Le CP a d'ailleurs exigé que le garde-corps ait huit pieds de haut. Si les « ouvertures » étaient fermées par une vitre (enfin, une matière transparente), cette situation causerait alors un autre problème. Le CP a spécifiquement demandé à ce que la passerelle soit faite de matériaux non réfléchissants afin d'éliminer les risques d'éblouissement des conducteurs de train.

- **Concept architectural**

Par l'étroitesse et la profondeur des ouvertures imposées par la structure, la percée visuelle ne trouverait plus son sens. Ainsi, ces ouvertures viendraient plutôt « défigurer » l'élégance de la passerelle et ne permettraient pas d'atteindre l'objectif visé d'alléger la structure. De plus, ces ouvertures peuvent créer un sentiment d'insécurité à certains usagers lorsque les trains circulent sous la passerelle. Le concept proposé permettra aux usagers de voir les voies ferrées et les trains lors des approches nord et sud de la passerelle. La promenade architecturale proposant une très grande ouverture sur le ciel offre une expérience beaucoup plus intéressante que des « meurtrières » avec vue plongeante sur les rails.

La lettre de demande officielle signée par la firme MENKÈS SHOONER DAGENAI LETOURNEUX LEMAY NFOE architectes au nom de l'Université de Montréal a été transmise au SAUP et à la direction générale de l'arrondissement Outremont le 21 avril 2016 et est en pièce jointe au présent sommaire décisionnel addenda.

Une copie des plans intitulés « présentation au CCU – 9 septembre 2015 (révision 6) » estampillés le 4 septembre 2015 qui ont été présentés au CCU du 9 septembre 2015 présentant le pont piéton sans ouvertures (pages 15 à 20) est également en pièce jointe au présent sommaire décisionnel addenda.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Recommandation favorable avec réserves

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
agent du cadre bâti

IDENTIFICATION

Dossier # :1150029015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé sur le lot 5 703 445 du Site Outremont: Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la construction d'un bâtiment soit le Complexe des sciences de l'Université de Montréal; Demande de dérogation mineure afin de déroger à l'alinéa 2 de l'article 25 du règlement 06-069 et ainsi autoriser la construction d'un bâtiment sans aucun couronnement; Demande de dérogation mineure afin de déroger à l'alinéa 1 de l'article 12 du règlement 06-069 et ainsi autoriser 100 cases de stationnement pour automobile plutôt que 152 minimalement requises; Demande de dérogation mineure afin de déroger à l'article 29 du règlement 06-069 et ainsi autoriser la présence de quatre (4) emplacements de chargement et de déchargement extérieurs plutôt qu'intérieurs; Demande de dérogation mineure afin de déroger à l'alinéa C de l'article 7.6.6. du règlement 1177 et ainsi autoriser la présence d'appareils mécaniques sur le toit plat du bâtiment pouvant émettre un bruit d'une intensité supérieure à 50 dba mesuré à un (1) mètre de l'appareil et sans écran acoustique; Demande de dérogation mineure afin de déroger à l'article 7.4 du règlement 1177 et ainsi autoriser la présence de deux (2) chambres de rétention des eaux en marge de recul

CONTENU

CONTEXTE

L'Université de Montréal, accompagnée de ses professionnels ont déposé une demande de PIIA et 5 demandes de dérogations mineures en ce qui concerne la construction des premiers pavillons universitaires sur le Site Outremont de l'université, le tout conformément aux règlements 1189 et 06-069. Le Complexe des sciences, qui regroupe le pavillon des sciences et le pavillon enseignement et bibliothèque, constitue la première phase de développement du site Outremont.

Le lot visé est le lot numéro 5 703 445, nouvellement cadastré. Étant donné que la construction de la rue n'est pas complétée de même que l'appellation (toponymie), la référence au présent dossier porte seulement sur le numéro de lot du terrain visé.

Les demandes sont les suivantes:

Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la construction d'un bâtiment soit le

Complexe des sciences de l'Université de Montréal;

Demande de dérogation mineure afin de déroger à l'alinéa 2 de l'article 25 du règlement 06-069 et ainsi autoriser la construction d'un bâtiment sans aucun couronnement;

Demande de dérogation mineure afin de déroger à l'alinéa 1 de l'article 12 du règlement 06-069 et ainsi autoriser 100 cases de stationnement pour automobile plutôt que 152 minimalement requises;

Demande de dérogation mineure afin de déroger à l'article 29 du règlement 06-069 et ainsi autoriser la présence de quatre (4) emplacements de chargement et de déchargement extérieurs plutôt qu'intérieurs;

Demande de dérogation mineure afin de déroger à l'alinéa C de l'article 7.6.6. du règlement 1177 et ainsi autoriser la présence d'appareils mécaniques sur le toit plat du bâtiment pouvant émettre un bruit d'une intensité supérieure à 50 dba mesuré à un (1) mètre de l'appareil et sans écran acoustique;

Demande de dérogation mineure afin de déroger à l'article 7.4 du règlement 1177 et ainsi autoriser la présence de deux (2) chambres de rétention des eaux en marge de recul.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet de construction comprend un bâtiment universitaire de $\pm 45\,668\text{m}^2$ de superficie de plancher utile et ce uniquement pour la phase 1. Une phase 2 est prévue et déjà illustrée sur certaines planches mais n'a pas été étudié par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine et n'a pas fait l'objet d'une présentation officielle auprès du CCU.

La construction projetée est sur un seul terrain identifié par le numéro de lot 5 703 445 et est affecté par les deux zones: PB-30 et PB-31 du règlement 06-069.

Il est assujéti à l'ensemble de la réglementation existante d'Outremont et notamment le règlement 06-069.

L'implantation projetée est la suivante: marge de recul avant de 23.0m, marge latérale droite de 10.0m, marge arrière de 17.0m et marge latérale de gauche de 10.0m

Le pavillon de l'enseignement occupera au sol un pourcentage de +/- 25% et la pavillon des sciences +/-43%, respectant le maximum de 65% prescrit au règlement.

Les professionnels ont mis à jour un document consolidé, préparé en date du 21 septembre 2015 et qui présente l'ensemble du projet.

Ci-après, un bref résumé rédigé par les professionnels et résumant le projet en vertu d'une demande de PIIA et de 5 dérogations mineures.

Le projet est cintré par le prolongement de l'avenue Outremont à l'est, l'avenue Stuart à l'ouest et par une rue privée au nord et l'axe central (rue projetée) au sud, l'implantation du projet est composée de deux volumes distincts, formant un seul bâtiment, et scindé dans l'axe nord-sud (prolongement de l'avenue Wiseman) par un passage piéton.

Ce dernier est prolongé par un pont piéton traversant les voies du CP au nord et qui reliera le site aux stations de métro Acadie et la rue Beaumont. Respectant les marges de recul prescrites, le projet est implanté en alignement à ces dernières. Il s'intègre dans l'axe de la rue Wiseman.

Les volumes tout en étant de forme pure sont articulés au niveau du RDC par un retrait graduel par rapport à la marge de recul avant, créant des entrées protégées.

Composés de 6 étages (28.5m) en partie avant, le pôle science est découpé dans sa partie supérieure arrière (38m) par un retrait du volume de l'appentis, selon le recul exigé de 30m par rapport à la marge de recul avant. Adjacent à l'est, se trouve un volume bas et discret de 1 étage qui intègre les quais de chargement et qui est dissimulé en partie par un talus végétalisé.

Pour sa part le pôle d'enseignement est articulé par un volume haut de 28.5m (4 étages) au sud contenant les amphithéâtres et un volume plus bas et allongé de 3 étages au nord comprenant les salles de cours.

Le passage piéton (promenade bleue) comprend la bibliothèque, des aires de lecture et travail et s'ouvre sur des cours intérieures abondamment végétalisées. Ces dernières viennent découper en plan le passage piéton créant des points focaux dans le parcours architectural.

L'enveloppe du bâtiment sera réalisée grâce à une composition principalement de murs rideaux, mais aussi de murs en maçonnerie et panneaux de revêtement métallique. Les panneaux de verre proposés, seront agencés en alternance : panneaux tympan et panneaux transparents. Ces derniers auront un traitement graphique de type sérigraphie aidant à minimiser les gains solaires et risques d'éblouissement. Des verres de haute performance thermique sont utilisés afin de diminuer les charges en climatisation et chauffage. Des toitures végétalisées sont proposées pour le volume bas de pôle enseignement, ainsi que pour le passage piéton (promenade bleue) et le pont piéton. L'ensemble des toitures aura un fini de type *membrane blanche* aidant ainsi à diminuer les îlots de chaleur.

La stratégie d'implantation nord-sud permet de dégager deux zones : une à l'est du pôle sciences et une autre à l'ouest du pôle enseignement qui accueilleront les agrandissements futurs; soit $\pm 14.000\text{m}^2$ et $\pm 20.000\text{m}^2$ respectivement. Ces deux zones seront végétalisées en phase I.

L'architecture de paysage propose un caractère contemporain et urbain le long de l'axe central et aux prolongements de l'avenue Outremont et Stuart, tandis qu'un paysage moins formel est prévu dans les cours intérieures le long du passage piéton nord-sud. Le recouvrement de sol dans les zones publiques est composé d'un agencement de pavé de béton dont les coloris s'agencent au revêtement du projet et sont accentués par des zones ou les tons de bleu (Université de Montréal) sont présents.

En plus de contribuer au rayonnement scientifique international de l'Université de Montréal et de dynamiser l'ensemble des activités de recherche, ce complexe urbain intégré permettra la requalification de tout un secteur de la ville par le développement d'un quartier créatif et innovant.

Le projet de construction, tel que présenté, requiert 5 dérogations à la réglementation en vigueur et ci-après les motifs et préjudices présentés par les requérants:

DDM 1 déroger à l'alinéa 2 de l'article 25 du règlement 06-069 et ainsi autoriser la construction d'un bâtiment sans aucun couronnement;

Le couronnement pouvait sembler pertinent en calquant l'article 89 sur l'étude pré-conceptuelle qui accompagnait l'élaboration du plan directeur. Le concept actuel ne justifie plus cet élément. Les volumes des pôles science et enseignement se déploient comme des prismes alignés, mais interrompus dans l'axe de la rue Wiseman, pour faire place à l'espace de la "ligne bleue", qui conduit à la rue Beaumont et à la station de métro Acadie, vers Ville Mont-Royal, ainsi que l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension.

DDM 2 déroger à l'alinéa 1 de l'article 12 du règlement 06-069 et ainsi autoriser 100 cases de stationnement pour automobile plutôt que 152 minimalement requises;

En phase I, un minimum de 152 cases est requis et un maximum de 183 cases est autorisé par la réglementation. En phase II, 98 cases supplémentaires au minimum sont requises pour un total à échéance du complexe des sciences de 250 cases minimum jusqu'à un maximum de 300 cases.

Il est à noter qu'à complétion du développement du site Outremont en entier, 400 cases maximum sont autorisées par le même règlement. La somme des minimums exigés par bâtiment excède donc le maximum prescrit. Il n'est donc pas possible de respecter les deux exigences.

DDM 3 déroger à l'article 29 du règlement 06-069 et ainsi autoriser la présence de quatre (4) emplacements de chargement et de déchargement extérieurs plutôt qu'intérieurs;

Les objectifs de développement durable étant omniprésents, il est souhaitable de réduire les équipements mécaniques et la consommation énergétique, et par conséquent, la charge nécessaire pour le chauffage et la ventilation des espaces intérieurs. Dans cette vision écoresponsable, les aires de chargement et déchargement sont donc extérieures.

Un talus végétalisé est créé, au sud des quais de chargement, avec le matériel extrait du site lors de la construction. Le volume sera ainsi dissimulé derrière une topographie paysagée. Ce dernier ne sera pas visible à partir de l'axe central au sud du site (voir coupe). Un talus végétalisé au nord de la rue privée (adjacent à la voie ferrée) vient aussi créer un obstacle visuel à partir de la rue Beaumont (voir coupe et perspective).

DDM 4 déroger à l'alinéa C de l'article 7.6.6. du règlement 1177 et ainsi autoriser la présence d'appareils mécaniques sur le toit plat du bâtiment pouvant émettre un bruit d'une intensité supérieure à 50 dba mesuré à un (1) mètre de l'appareil et sans écran acoustique;

L'approche prise dans la conception de laboratoires est de toujours maintenir les conduits d'air sous pression négative dans le bâtiment et cela implique d'installer les ventilateurs au toit. Les débits d'air et les grosseurs d'équipements requis pour un bâtiment comme celui du Complexe des sciences font que la réglementation n'est pas adaptable aux besoins de l'usage du projet. Il s'avère donc impossible d'atteindre le critère de 50dba à un mètre des appareils pour le type d'équipements requis.

DDM 5 déroger à l'article 7.4 du règlement 1177 et ainsi autorise la présence de deux (2) chambres de rétention des eaux en marge de recul.

La marge de recul avant étant très large, la présence du métro en sous-sol du pôle enseignement, le niveau élevé du roc, la planification d'agrandissements des pôles enseignement et science dans une phase II ultérieure ainsi que le niveau élevé des conduits sanitaires de la ville dans ce secteur sont autant de facteurs qui limitent les possibilités d'implantation des chambres de rétention des eaux pluviales sur le site.

Complètement enfouis, les conduits surdimensionnés servants de chambres de rétention qui sont proposées dans le cadre du projet s'apparentent largement à des ouvrages de génie civil tels que ceux destinés aux réseaux aqueduc, pluvial ou sanitaire. Il est proposé de localiser ces chambres sous l'esplanade donc dans la marge de recul avant ce qui permet, sans contraintes, l'aménagement en surface de zones paysagées et d'allées.

Le 9 septembre 2015, après délibérations, les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont émis les recommandations suivantes:

En considérant que le Conseil municipal de la Ville de Montréal a approuvé le règlement intitulé:

« Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue Du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) »;

En considérant que les règlements d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont s'appliquent également pour cette demande de PIIA;

En considérant les critères d'intégration et d'implantation définis aux règlements 06-069 et 1189 portants sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

En considérant que la demande de PIIA déposée est reliée à cinq (5) demandes de dérogations mineures recevables selon le règlement 1180 portant sur les dérogations mineures;

Il est proposé par le Comité consultatif d'urbanisme,

DE RECOMMANDER au Conseil d'arrondissement **D'APPROUVER** les plans et les documents suivants :

- plans intitulés «présentation du CCU – 8 juillet 2015» estampillés le 30 juin 2015;
- plans intitulés «présentation au CCU – 9 septembre 2015 (révision 6)» estampillés le 4 septembre 2015;
- les échantillons déposés le 21 avril et 3 septembre 2015 qui sont les suivants : dallage de béton gris, panneaux de revêtement métallique pour les persiennes de ventilation, maçonnerie gris foncé format 194mm et 57mm, panneau de verre clair sérigraphie panneau vision et opaque silicone gris, revêtement métallique laminé en polymère fini lustré;

lesquels plans et documents concernant la demande de PIIA du projet de construction du bâtiment du Complexe des sciences de l'Université de Montréal sur le lot 5 703 445 du Site Outremont, conformément aux règlements 1189 et 06-069 **et selon les conditions**

suivantes :

· relativement au pont piéton, il est recommandé :

1. d'introduire des ouvertures dans les parois des garde-corps afin d'alléger la structure projetée et d'offrir une percée vers les trains;
2. démontrer la durabilité du matériau métallique suggéré au niveau des garde-corps;
3. dû aux pentes prévues au niveau du pont piéton, prévoir un moyen, à la surface du sol, de ralentir la vitesse des cyclistes;
4. démontrer que les piliers du pont ne font pas obstacle à la bonne circulation prévue principalement de l'espace piéton de la rue privée;

· relativement aux impacts des vents, il est recommandé de déposer une étude complète en soufflerie avec maquette démontrant les conditions des vents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Également,

Il est proposé par le Comité consultatif d'urbanisme,

1. **DE RECOMMANDER** au Conseil d'arrondissement **D'AUTORISER** la demande de dérogation mineure afin de déroger à l'alinéa 2 de l'article 25 du règlement 06-069 et ainsi autoriser la construction d'un bâtiment sans aucun couronnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Il est proposé par le Comité consultatif d'urbanisme,

2. **DE RECOMMANDER** au Conseil d'arrondissement **D'AUTORISER** la demande de dérogation mineure afin de déroger à l'alinéa 1 de l'article 12 du règlement 06-069 et ainsi autoriser 100 cases de stationnement pour automobile plutôt que 152 minimalement requises.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

Il est proposé par le Comité consultatif d'urbanisme,

3. **DE RECOMMANDER** au Conseil d'arrondissement **D'AUTORISER** la demande de dérogation mineure afin de déroger à l'article 29 du règlement 06-069 et ainsi autoriser la présence de quatre (4) emplacements de chargement et de déchargement extérieurs plutôt qu'intérieurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Il est proposé par le Comité consultatif d'urbanisme,

4. **DE RECOMMANDER** au Conseil d'arrondissement **D'AUTORISER** la demande de dérogation mineure afin de déroger à l'alinéa C de l'article 7.6.6. du règlement 1177 et ainsi autoriser la présence d'appareils mécaniques sur le toit plat du bâtiment pouvant émettre un bruit d'une intensité supérieure à 50 dba mesuré à un (1) mètre de l'appareil et sans écran acoustique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Il est proposé par le Comité consultatif d'urbanisme,

5. DE RECOMMANDER au Conseil d'arrondissement **D'AUTORISER** la demande de dérogation mineure demande de dérogation mineure afin de déroger à l'article 7.4 du règlement 1177 et ainsi autoriser la présence de deux (2) chambres de rétention des eaux en marge de recul.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Lesquelles demandes de dérogations mineures sont recevables en vertu du règlement 1180 et réfèrent aux plans et documents suivants:

- lettre datée du 30 juin 2015 demandant quatre (4) demandes de dérogations mineures;
- lettre datée du 8 septembre 2015 demandant une (1) demande de dérogation mineure supplémentaire;
- plans intitulés «présentation du CCU – 8 juillet 2015» estampillés le 30 juin 2015.

En complément, il est demandé par Mme Gremaud, la présidente du Comité, d'exiger avant la tenue de la séance du Conseil, d'obtenir les documents démontrant le respect de l'ensemble des réserves énoncées pour l'obtention d'un PIIA.

JUSTIFICATION

Après avoir pris connaissance du projet, le directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande au Conseil d'arrondissement d'approuver les cinq demandes de dérogations mineures ainsi que la demande d'approbation d'un PIIA, selon l'ensemble des recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public a été publié le 17 septembre 2015 dans le Devoir et l'Express d'Outremont. Également un copie de l'avis public est disponible sur le site web de l'arrondissement d'Outremont, le tout relativement aux 5 demandes de dérogations mineures.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- Le dossier a fait l'objet de présentations au CCU les dates suivantes: 6 mai, 8 juillet et 9 septembre 2015. Voir les extraits des procès-verbaux pour les détails.

Étapes à réaliser :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 5 octobre 2015;
- Le Conseil d'arrondissement devra se prononcer sur la demande de PIIA et les 5 demandes de dérogations mineures;
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demande de dérogations mineures déposées sont conformes aux dispositions du règlement 1180 concernant les dérogations mineures et la demande de PIIA déposée est conforme aux dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Recommandation favorable avec réserves

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M SÉGUIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-22

Pierre A. CHAPUIS
Directeur aménagement urbain et patrimoine



Dossier # : 1164701010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisé aux 963-965, avenue Hartland

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 9 mars 2016 de refuser cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisé;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisé, le 31 mars 2016, dans le journal L'Express d'Outremont, afin de statuer sur cette demande de dérogation de convertir en copropriété divisé;

ATTENDU QUE les personnes intéressées auront l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil au cours de la présente séance;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1165701010;

Il est recommandé:

DE REFUSER une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisé, pour l'immeuble situé aux 963-965 avenue Hartland.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-04-27 19:23

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1164701010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise aux 963-965, avenue Hartland

CONTENU**CONTEXTE**

Tel que stipulé au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise toute demande de dérogation est assujettie à l'approbation d'une résolution par le Conseil d'arrondissement.

Également, tous les documents nécessaires à la demande de copropriété divise, ont été fournis:

- demande des propriétaires;
- acte établissant le mode de tenure de l'immeuble et déclaration du nom des occupants;
- déclaration indiquant le nom des locataires, adresse et copie du bail;
- copie de l'avis d'intention donné aux locataires (52 Loi sur la Régie du logement);
- récépissé de la Régie attestant la date de réception de la copie de l'avis d'intention;;
- preuve de paiement des tarifs;
- recommandations du CCU;

Et ceux-ci sont conformes au règlement 1276.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise aux 963-965, avenue Hartland

JUSTIFICATION

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 9 mars 2016 pour l'évaluation du projet et a formulé la recommandation indiquée à la planche faisant partie des pièces jointes au dossier.

Après avoir pris connaissance du projet, le directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande au Conseil d'arrondissement de REFUSER la demande de dérogation à convertir un immeuble en copropriété divise **avec le motif suivant:**

- le comité n'a pas les données nécessaires à l'analyse des demandes de dérogation à l'interdiction de conversion en copropriété divise et considère qu'il est au conseil à statuer sur ce type de demande;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée :

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 9 mars 2016.

Étapes à réaliser :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 2 mai 2016
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La demande déposée est conforme aux dispositions du règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU - Reccomandation défavorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
agent cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-19

Michel ALLEN
Directeur d'arrondissement par intérim



Dossier # : 1163711011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prolonger la nomination temporaire de M. Michel Allen, directeur par interim de l'arrondissement d'Outremont et ce, jusqu'au 4 juillet 2016

Autoriser la prolongation de l'affectation temporaire de Monsieur Allen à titre de directeur d'arrondissement jusqu'au 4 juillet 2016.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2016-04-28 16:03

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION**Dossier # :1163711011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prolonger la nomination temporaire de M. Michel Allen, directeur par interim de l'arrondissement d'Outremont et ce, jusqu'au 4 juillet 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Lors d'une assemblée spéciale qui s'est tenue le 3 décembre 2015, les élues de l'arrondissement ont mis fin au mandat de Monsieur Proulx et ont nommé Monsieur Michel Allen pour agir à titre de directeur d'arrondissement par intérim pendant une période de 6 mois.

La nomination temporaire de Monsieur Allen prendra donc fin le 3 juin prochain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Compte tenu que des démarches sont présentement en cours avec le service de dotation de la Ville et que le poste de directeur de l'arrondissement sera bientôt affiché, compte tenu que le processus visant à combler le poste de directeur d'arrondissement prendra environ 6 et 8 semaines, la nomination temporaire de Monsieur Allen devra être prolongée jusqu'au 4 juillet 2016.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La fonction supérieure de Monsieur Allen sera maintenue jusqu'au 4 juillet 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée LAPOINTE, Service des ressources humaines

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Chef de Division - Ressources Humaines

ENDOSSÉ PAR

Marie-France PAQUET
Directrice

Le : 2016-04-25



Dossier # : 1162504015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil d'arrondissement de la tenue des événements suivants sur son territoire : le Défi scolaire du 16 au 19 mai 2016 sur le terrain de soccer du parc Beaubien. l'exposition Au parc les artistes les 27, 28 et 29 mai 2016 au pavillon du parc St-Viateur ainsi que l'événement Les Glaces à la place Marcelle-Ferron et sur l'avenue Bernard, entre les avenues Wiseman et Querbes, le 28 mai 2016

Il est recommandé :

D'INFORMER le conseil d'arrondissement de la tenue des événements suivants sur son territoire :

- le Défi scolaire du 16 au 19 mai 2016 sur le terrain de soccer du parc Beaubien;
- l'exposition Au parc les artistes les 27, 28 et 29 mai 2016 au pavillon du parc St-Viateur;
- l'événement Les Glaces le 28 mai 2016 à la place Marcelle-Ferron et sur l'avenue Bernard, entre les avenues Wiseman et Querbes.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-04-26 05:54

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162504015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informers le conseil d'arrondissement de la tenue des événements suivants sur son territoire : le Défi scolaire du 16 au 19 mai 2016 sur le terrain de soccer du parc Beaubien. l'exposition Au parc les artistes les 27, 28 et 29 mai 2016 au pavillon du parc St-Viateur ainsi que l'événement Les Glaces à la place Marcelle-Ferron et sur l'avenue Bernard, entre les avenues Wiseman et Querbes, le 28 mai 2016

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement et ses partenaires organisent trois événements d'envergure sur le territoire de l'arrondissement pendant le mois de mai. La direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) avec la participation des six écoles primaires de son territoire organisent la 24^e édition du Défi scolaire du 16 au 19 mai 2016 sur le terrain de soccer du parc Beaubien.

La Galerie d'art d'Outremont (GAO) est en charge cette année encore de l'exposition « Au parc, les artistes » qui se tiendra au pavillon du parc St-Viateur les 27, 28 et 29 mai 2016.

Le 28 mai 2016, l'artiste David Farsi, appuyé par l'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron et l'Association des marchands de l'avenue Bernard (AMPAB), propose le projet d'art public *Les Glaces* consistant en l'installation d'une oeuvre éphémère à la place Marcelle-Ferron et sur l'avenue Bernard, entre les avenues Wiseman et Querbes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0173 - 4 mai 2015 : Informers le conseil d'arrondissement de la tenue des événements suivants sur son territoire : Au parc les artistes les 22, 23 et 24 mai 2015 au pavillon du parc St-Viateur; le Défi scolaire du 25 au 28 mai 2015 sur le terrain de soccer Beaubien et le Festival d'art urbain dans le stationnement du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont le 30 mai 2105.

DESCRIPTION

Le Défi scolaire :

Horaire : Lundi 16 mai 2016 de 16 h à 18 h 30
Mardi 17 mai 2016 de 16 h à 18 h 30
Mercredi 18 mai 2016 de 16 h à 18 h 30
Jeudi (Finale) 19 mai 2016 de 16 h à 19 h

Activités : Le Défi scolaire est un tournoi axé sur l'esprit sportif et la participation qui regroupe les classes de 5^e et 6^e années primaires des écoles Buissonnière, St-Germain, Stanislas, Guy-Drummond, Nouvelle-Querbes et Lajoie. À chaque année, le tournoi attire les foules et les membres des écoles participantes dans une ambiance festive.

Responsable : Jean-Philippe Guernon-Daoust (DCLSDS)

Au parc les artistes :

Horaire : Vendredi 27 mai 2016 vernissage dès 17 h 30

Samedi 28 mai 2016 de 13 h à 19 h

Dimanche 29 mai 2016 de 13 h à 17 h

Activités : L'exposition Au Parc les artistes, qui aura lieu les 27, 28 et 29 mai 2016 au pavillon du parc Saint-Viateur, réunit une trentaine d'artistes de toute provenance. Peinture, sculpture, aquarelle, photographie sont à l'honneur. L'événement est ouvert à tous. Dans une ambiance champêtre, le public est aussi invité à participer à des ateliers d'art en plein air animés par des artistes professionnels.

Responsables : M. Laurent Bouchard (GAO)

M. Christian Dumont (DCLSDS)

Projet d'art public Les Glaces :

Horaire : Samedi 28 mai 2016 de 7 h à 23 h

Activités : La corporation Les Amis de la place Marcelle-Ferron procédera à l'installation d'une oeuvre éphémère de l'artiste David Farsi sur la rue Bernard. Cette oeuvre est constituée de plusieurs éléments disposés sur les trottoirs et sur la rue Bernard. Ces éléments seront appelés à disparaître sur une période de 24 heures.

Responsable : M. Christian Dumont (DCLSDS)

JUSTIFICATION

Le Défi scolaire et l'exposition Au parc les artistes sont présentés dans l'arrondissement depuis un certain nombre d'années et obtiennent habituellement un grand succès auprès des citoyens d'Outremont.

Le projet d'art public *Les Glaces*, consistant en l'installation éphémère d'une oeuvre d'art, permet de réaliser une autre activité d'art public hors des Journées de la culture. Il s'agit d'un événement de nature à dynamiser le quartier et à attirer une clientèle nombreuses aux commerces de l'avenue Bernard.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun coûts financiers pour l'arrondissement, mis à part :

- Livraison de matériel par les travaux publics pour les différents événements;
- Montage fait par les différents métiers aux différents événements;
- Livraison et installation de barricades et de panneaux interdisant le stationnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La direction de la culture, sports, loisirs et développement social distribuera un avis aux résidents des avenues Stuart et St-Viateur pour les informer de la tenue du Défi scolaire et des inconvénients de stationnement envisageables.

L'arrondissement publicisera les événements sur les différentes plates-formes disponibles de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hadi HAKIM, Outremont
Edison RAMIREZ, Outremont

Lecture :

Edison RAMIREZ, 18 avril 2016
Hadi HAKIM, 15 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-15

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - Culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1162504023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil d'arrondissement de la tenue des événements marquant les célébrations du 80e anniversaire de l'école Saint-Germain qui se tiendront les 26 et 27 mai 2016 sur le terrain de l'école

Il est recommandé :

D'nformer le conseil d'arrondissement de la tenue des événements marquant les célébrations du 80e anniversaire de l'école Saint-Germain qui se tiendront les 26 et 27 mai 2016 sur le terrain de l'école.

Signé par Sonia ST-LAURENT **Le** 2016-04-27 13:34

Signataire :

Sonia ST-LAURENT

C/d sports et loisirs (arr outremont)
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION **Dossier # :1162504023**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informers le conseil d'arrondissement de la tenue des événements marquant les célébrations du 80e anniversaire de l'école Saint-Germain qui se tiendront les 26 et 27 mai 2016 sur le terrain de l'école

CONTENU

CONTEXTE

L'école St-Germain d'Outremont célèbre son 80e anniversaire avec deux activités le 26 et le 27 mai 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La demande initiale du promoteur demandait la fermeture de l'avenue Vincent-d'Indy le 27 mai de 13 h 30 à 20 h pour sa Fiesta des enfants, mais après discussion avec les membres de la DCSLDS et en raison de son point névralgique, la DCSLDS a informé le promoteur qu'il serait impossible de fermer l'avenue pour cet événement. Suite à ce refus, le promoteur désire tout de même tenir son événement et tiendra plutôt ses activités dans sa cour ainsi que dans le stationnement du couvent Saint-Nom-de-Marie.
 En plus de la Fiesta des enfants qui aura lieu le 27 mai de 12 h 30 à 19 h dans la cour de l'école St-Germain, l'école tiendra sous un chapiteau installé dans sa cour d'école un souper avec spectacle le 26 mai de 19 h à 23 h.

JUSTIFICATION

Informers les élus et les citoyens de la tenue de l'événement et inviter par le fait même les anciens élèves à participer à l'événement qui célèbre l'anniversaire d'une école établie depuis 80 ans dans l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- Prêt et transport de barricade (10) pour sécuriser le stationnement du couvent
- Installation de 2 panneaux publicisant l'événement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation au sommaire sera signée par madame Sonia St-Laurent, chef de division sports et loisirs, désigné, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), pour remplacer monsieur Michel Allen dans l'exercice de ses fonctions de directeur, direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. et pour exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions, le 27 avril 2016.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Edison RAMIREZ, Outremont
Pascale LEBEL, Outremont
Patrick - Ext CHAYER, Outremont
Hadi HAKIM, Outremont

Lecture :

Pascale LEBEL, 19 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-15

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - Culture, bibliothèque et développement social



Dossier # : 1166695004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du certificat des résultats suite au registre tenu le 13 avril 2016 - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réfection des escaliers extérieurs et l'aménagement paysager aux 530 et 544, avenue Davaar, à Outremont (AO-314)

DÉPÔT du certificat des résultats suite au registre tenu le 13 avril 2016 - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réfection des escaliers extérieurs et l'aménagement paysager aux 530 et 544, avenue Davaar, à Outremont (AO-314).

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-04-15 08:25

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1166695004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du certificat des résultats suite au registre tenu le 13 avril 2016 - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réfection des escaliers extérieurs et l'aménagement paysager aux 530 et 544, avenue Davaar, à Outremont (AO-314)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., c. E-2.2) prévoit que le secrétaire d'arrondissement ou son substitut doit déposer devant le Conseil le certificat qu'il a dressé suite au registre tenu pour chaque règlement d'emprunt qui doit faire l'objet d'une procédure d'enregistrement. En conséquence, le certificat des résultats du registre tenu le 13 avril 2016 relativement au *Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réfection des escaliers extérieurs et l'aménagement paysager aux 530 et 544, avenue Davaar, à Outremont (AO-314)* est annexé au présent sommaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA16 16 0038 - Avis de motion (1er février 2016)
- CA16 16 0075 - Adoption du règlement AO-314 (7 mars 2016)

DESCRIPTION

Déposer au conseil le certificat de la secrétaire d'arrondissement dressé pour le règlement d'emprunt AO-314, suite à la tenue d'un registre le 13 avril 2016. La réalisation du projet du *Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réfection des escaliers extérieurs et l'aménagement paysager aux 530 et 544, avenue Davaar, à Outremont (AO-314)* est prévue au PTI 2016-2017-2018 de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., c. E-2.2) - les certificats visés doivent être déposés devant le conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prochaine étape : transmission du dossier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Technicienne juridique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-14

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens